

L'An I de la protection de la haute mer

Association Française pour les Nations Unies

Colloque

***L'an 1 de la protection de la haute mer
Les Nations s'unissent pour l'Océan***

**2 juin 2026, Maison de l'Amérique latine,
14h-19h30**



Sommaire

Ouverture du colloque

Jean-Maurice Ripert, ambassadeur de France, président de l'AFNU

Françoise Gaill, présidente de *Ocean Sustainability Foundation* et cofondatrice de l'*International Platform for Ocean Sustainability* (IPOS).

1^{ère} Table-ronde : Les engagements pris à l'UNOC3 (juin 2025) et leur mise en œuvre

Présentation liminaire par les étudiants d'HEC, CentraleSupélec et SciencesPo Paris

Patricia Ricard, Présidente de l'Institut océanographique Paul Ricard : *Le financement, Les enseignements et effets du Blue and Economy Finance Forum*

Charles Tellier, adjoint de l'Ambassadeur pour les Pôles et l'Océan : *L'UNOC3 et les engagements de Nice*

Marina Lévy, Directrice de l'Institut de l'Océan, Alliance Sorbonne Université : *Le volet scientifique de engagements de Nice*

Intervention de M. **Olivier Poivre d'Arvor**, Ambassadeur et Envoyé spécial du président de la République pour les pôles et les océans

2^e Table ronde : La mise en œuvre du traité sur la haute mer : enjeux et bénéfices

Présentation liminaire par les étudiants de Sciences Po Reims et de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Sandrine Barbier, directrice adjointe des affaires juridiques, Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères : *La négociation du traité sur la haute mer et les aspects diplomatiques de sa mise œuvre*

Anca Leroy, Négociatrice ONU "BBNJ", DAEI, Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature : *Les quatre volets techniques de l'accord BBNJ*

L'An I de la protection de la haute mer

Bleuenn Guilloux, Chaire de professeur junior en droit de la mer et de l'environnement (LIENSs, La Rochelle université) : *Le rôle de la science dans la mise en œuvre du traité BBNJ*

Phénia Marras, chargée de mission milieu marin, ingénierie de projet pour la coopération internationale, Office français de la Biodiversité : *La stratégie française sur les aires marines protégées en haute mer*

3^e Table ronde : Le défi du partage des données océaniques, bien commun mondial

Présentation liminaire par les étudiants de **Sciences Po Strasbourg** et de **Sorbonne Université**

Denis Bailly, Université des Nations Unies : *La Production et la mise à disposition des données*

Frédérique Chlous, Directrice générale déléguée, Muséum National d'Histoire Naturelle : *La conservation des données et leur valorisation scientifique*

Marine Lecerf, Head of International Policy, *Ocean & Climate Platform* : *Flash sur la Plateforme Océan & Climat*

Conclusions

Jean-Pierre Tardieu, Association française pour les Nations Unies

Emmanuel Pasco-Viel, Adjoint Sous-Direction SAI du Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le Climat et la Nature.

NB : Une liste des abréviations utilisées dans le texte de ce document est placée en dernière page.

Avant-Propos

L'an I de la protection de la haute mer Les Nations s'unissent pour l'Océan

En partenariat avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le Climat et la Nature, et sous les auspices de M. Olivier Poivre d'Arvor, Ambassadeur, Envoyé spécial du président de la République pour les Pôles et l'Océan, l'AFNU a organisé le colloque intitulé « *L'an I de la protection de la haute mer : les nations s'unissent pour l'Océan* ». Il s'inscrit dans le prolongement des engagements pris dans le cadre de l'UNOC3 (Nice, juin 2025) et dans la perspective de la COP1 du traité sur la haute mer, dit BBNJ (*Biodiversity Beyond National Jurisdiction*), entré en vigueur le 17 janvier dernier. Sa première COP se tiendra en effet en janvier 2027.

Le colloque a été ouvert par M. Jean Maurice Ripert, Ambassadeur de France, président de l'AFNU et Mme Françoise Gaill présidente de *Ocean Sustainability Foundation* et cofondatrice de l'IPOS.

Le colloque a été organisé autour de trois tables rondes, auxquelles se sont joints plusieurs groupes d'« étudiants pour les Nations Unies » partenaires de l'AFNU (*HEC, SciencesPo Paris, SciencesPo Lille, SciencesPo Reims, CentraleSupélec, Sorbonne Université, Université Paris-Panthéon-Assas*). Les tables rondes ont réuni dix intervenants et intervenantes de haut niveau : Charles Tellier, adjoint de l'Ambassadeur pour les Pôles et l'Océan ; Marina Lévy, directrice de l'Institut de l'Océan, Alliance Sorbonne Université ; Patricia Ricard, présidente de l'Institut océanographique Paul Ricard ; Sandrine Barbier, directrice adjointe des affaires juridiques du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ; Anca Leroy, du ministère de la Transition écologique, négociatrice Onu du traité BBNJ ; Bleuenn Guilloux, chaire de professeur junior en droit de la mer et de l'environnement (LIENSs, La Rochelle université) ; Phénia Marras, chargée de mission milieu marin, ingénierie de projet pour la coopération internationale à l'Office français de la biodiversité ; Denis Bailly, *Senior Fellow*, Université des Nations Unies ; Frédérique Chlous, Directrice générale déléguée

L'An I de la protection de la haute mer

du Muséum national d'Histoire naturelle ; Marine Lecerf, Responsable du Plaidoyer International, Plateforme Océan & Climat.

Les débats ont été clôturés par MM. Jean-Pierre Tardieu pour l'AFNU et Emmanuel Pasco-Viel, Adjoint Sous-Direction SAI du Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le Climat et la Nature.

Tout en retraçant les acquis de l'UNOC3, les interventions comme les débats qu'elles ont suscités ont permis de mettre en exergue les apports essentiels du traité BBNJ à la protection des ressources de la haute mer mais aussi de souligner les défis que devra assumer la société internationale pour en atteindre les objectifs.

Ouverture du colloque

M. Jean-Maurice Ripert

Chers amis, bonjour, Madame la présidente, chère Françoise Gaill, Mesdames et Messieurs les intervenants, Madame la députée, chers étudiants des clubs ONU, chers auditeurs, cher Olivier Poivre d'Arvor qui nous rejoindra plus tard.

Je suis très heureux de vous accueillir aujourd'hui au nom de l'*Association française pour les Nations Unies* à l'occasion de ce premier colloque consacré à l'an 1 de la protection de la haute mer et surtout, ce qui est important pour l'AFNU, à la mise en place d'une coopération multilatérale dont nous espérons qu'elle permettra d'atteindre des résultats non seulement à proche échéance mais surtout extrêmement concrets.

Avant de commencer, je voudrais simplement au nom de l'AFNU, transmettre parce qu'elle n'a pas pu être avec nous aujourd'hui nos meilleurs vœux à notre amie Cécile Pozzo di Borgo. Je souhaite surtout remercier tous ceux qui nous ont accompagnés et qui nous accompagnent aujourd'hui dans cette initiative, au premier chef bien sûr le ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations Internationales sur le Climat et la Nature et le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Sans oublier notre partenaire de toujours, la Maison de l'Amérique latine qui nous accueille dans de si belles conditions ainsi que toute l'équipe de l'AFNU autour de Jean-Pierre Tardieu, Jérémy Mercier, Léna Martin, Pierre Henri Guignard, renforcée cette fois de l'aide formidable de Françoise Gaill et du professeur Pancraccio.

L'An I de la protection de la haute mer

Au cours de notre après-midi, trois angles seront plus particulièrement abordés lors de tables rondes animées par de véritables experts.

Nous analyserons tout d'abord les engagements pris il y a un an, je viens de le rappeler, à l'UNOC3¹ en juin 2025, et aussi leur mise en œuvre s'il y en a déjà une ; ensuite la mise en œuvre du traité sur la haute mer, ses enjeux et ses bénéfices ; enfin le défi du partage des données océaniques. Comme à diverses occasions, nos partenaires étudiants, et c'est fondamental pour l'AFNU, contribueront activement à nos travaux : nos sections étudiantes HEC, Sciences Po Paris, Strasbourg, Reims, excusez-moi si j'en oublie, CentraleSupélec, la Sorbonne, Panthéon-Assas et notre section régionale AFNU Reims que je salue, extrêmement active. Ces sections contribueront activement soit en intervenant ici, soit à distance puisque notre réunion est retransmise en direct auprès des 110 000 abonnés. J'en profite pour faire un peu de publicité. On en a besoin en ce moment, on a besoin de soutien, comme celui que nous apporte notre réseau de 250 000 jeunes.

Mesdames et messieurs, à ceux qui doutent encore et toujours des Nations Unies, aux infatigables critiques du multilatéralisme, à tous ceux qui vont répétant savamment qu'il n'y a plus de règle, que le droit international n'a plus de sens, les Nations Unies ont apporté en 2022 un démenti cinglant en permettant l'adoption d'un traité de protection de la Haute mer au-delà des zones sous juridiction nationale, ratifié aujourd'hui par plus de 80 pays. La haute mer, vous le savez, va connaître sa première conférence des hautes parties contractantes dès le mois de janvier 2027, complétant ainsi les dispositifs mis en place depuis 1992 dans le domaine du climat, de la biodiversité et de la lutte contre la désertification.

Moi qui étais à Rio en 1992, je me rends compte du temps qu'il aura fallu pour en arriver là, pour simplement compléter le dispositif international, mais c'est fait. Encore une fois, je voudrais souligner, et c'est mon rôle de président de l'AFNU, combien les Nations Unies sont en danger, sous le feu des critiques de certains qui contestent leur légitimité. D'ailleurs, ce sont ceux qui affaiblissent la légitimité des Nations Unies tous les jours qui s'empressent le plus de mettre en cause la légitimité de l'Organisation.

Et que dire de la mise en cause du droit international, des droits humains, du droit humanitaire et de ces montées de populisme, d'égoïsme, de repli sur soi, de rejet de l'autre que nous voyons malheureusement monter petit à petit à travers les réseaux sociaux notamment, y compris dans nos démocraties. Il est donc temps de se réveiller et de mettre en avant les succès, quand il y en a, des Nations Unies donc de la communauté internationale.

¹ Troisième Conférence des Nations Unies sur l'Océan (Nice)

L'An I de la protection de la haute mer

C'est un signe encourageant que l'engagement aujourd'hui de beaucoup de pays pour préserver notre maison commune et lui permettre de retrouver toute sa légitimité et son efficacité, en traitant de sujets vitaux pour l'avenir de la planète, donc des femmes et des hommes qui sont l'humanité. Dans la suite de l'UNOC3 de Nice, l'AFNU a tenu à marquer cette étape et comme nous nous y sommes engagés, les associations étudiantes pourront prendre la parole.

C'est une grande fierté, mais cela répond surtout à l'impérieuse nécessité de démultiplier notre travail de plaidoyer en direction des autorités publiques, des médias, de nos concitoyens et en particulier des jeunes générations à qui il appartient de prendre en main dès aujourd'hui l'élaboration des réponses aux défis de l'heure. Elles doivent le faire en s'appuyant comme le font les Nations Unies sur la vérité scientifique qu'il faut défendre. C'est absolument incroyable ! Moi qui ai fait des études de sciences, jamais je n'aurais pu penser qu'il y ait encore plusieurs millions de gens sur la planète qui pensaient que la planète était plate ou que le réchauffement climatique n'existe pas. C'est absolument hallucinant et ce qui est hallucinant surtout c'est qu'il y a des gens pour reprendre tout cela et ne pas écouter les scientifiques.

Tout commence et tout reste à faire donc pour que COP après COP émerge une réelle exploitation responsable du bien commun que représente la haute mer. Les Nations Unies ont la légitimité et le savoir-faire, avec d'autres bien sûr, pour porter cette ambition et la rendre opératoire. C'est en tout cas une évidence pour l'AFNU qui se consacre avec patience, avec détermination, avec obstination à promouvoir dans notre pays un regain d'engagement en faveur des Nations Unies et du droit international.

Et j'en profite une nouvelle fois pour faire un peu de publicité à notre dernier ouvrage : *La paix par le droit, Irremplaçables Nations Unies*², qui coûte 10 €. Ce n'est même pas le prix d'un paquet de cigarettes. Et vous pouvez l'acheter évidemment sur internet via le site de l'AFNU. Notre espoir est que le colloque d'aujourd'hui contribue aussi à nourrir la réflexion sur l'avenir des Nations Unies et la meilleure façon de leur permettre, avec des réformes bien sûr, de délivrer ce que les peuples attendent d'elle. À quelques mois de l'élection d'un nouveau secrétaire général ou d'une nouvelle secrétaire générale de l'ONU qui prend une importance capitale dans la conjoncture actuelle, notre pays se doit de contribuer à ce travail de prospective. Vous y contribuerez aujourd'hui.



² Claire Brisset, Marc Perrin de Brichambaut, Jean-Maurice Ripert, *La paix par le droit. Irremplaçables Nations Unies*, Paris, AFNU, éditions Douin, 2026, 100 p.

L'An I de la protection de la haute mer

Mme Françoise Gaill

Monsieur le Président, Monsieur l'ambassadeur, Envoyé spécial du Président de la République pour les pôles et les océans, Madame la Déléguée adjointe de la Principauté de Monaco auprès de l'Unesco, Mesdames et Messieurs les ambassadeurs et ambassadrices, Mesdames et Messieurs, chers collègues et chers amis.

L'accord BBNJ vient clore une discussion sur la gouvernance de l'océan que les Nations Unies ont entamée depuis longtemps, avec la convention de Montego Bay³. Alors que s'est-il passé à Montego Bay en Jamaïque ? Nous sommes le 10 décembre 1982 et Cent-dix-sept chefs d'États et de gouvernements sont réunis dans le cadre de la troisième Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Ce jour-là, ils signent un document de 178 pages qui résume neuf ans de négociations agitées. Un nouveau droit de la mer est établi. Il a pour ambition de concilier liberté de navigation et souveraineté des États côtiers.

Nous arrivons en cette fin d'année 1982 avec sur la table un texte qui, pour la première fois, aborde la question du partage des ressources maritimes. La Convention de Montego Bay trouve l'équilibre entre liberté de navigation et souveraineté des États côtiers en créant une nouvelle délimitation : la Zone économique exclusive (ZEE). Dès lors, l'État côtier détient les droits d'exploitation des ressources présentes sur la zone entre 12 et 200 milles des lignes de base de sa mer territoriale⁴. Reviennent également à cet État des devoirs, parmi lesquels la préservation de l'environnement, les opérations de recherche et de secours en mer.

La liberté de naviguer est conservée pour tous les navires, dans le cadre prévu par la convention, en vertu du droit de passage inoffensif. C'est un aspect d'actualité. À partir de ces principes, les États sont libres de définir les limites de leurs frontières maritimes. En cas de revendications concurrentes, les délimitations doivent être convenues entre les États concernés.

³ Ce discours est inspiré de la lecture de *La Revue Maritime* de l'Institut Français de la Mer. Le terme habitabilité est ancien en écologie, mais il est repris actuellement par un philosophe du vivant Baptiste Morizot qui vient d'éditer un livre avec Laurent Neyret. « *Liberté, Dignité, Habitabilité, donner au siècle la valeur qui lui manque* », Paris, Gallimard, avril 2026, 64 p.

⁴ La mer territoriale, zone de souveraineté de l'État côtier, s'étend jusqu'à 12 milles de ses lignes de bases fixées sur son littoral. Ces dernières sont fixées, sur une côte basse rectiligne, au niveau de la laisse de basse mer d'une marée de coefficient 118 (coefficient des plus grandes marées), ou sur une côte découpée (dite accore), sur les lignes de base droites, segments de droites tracés de cap en cap, mais qui ne doivent pas s'éloigner du profil général de la côte. En deçà de ses LBD, ce sont les eaux intérieures maritimes, également zone de souveraineté de l'État côtier. Sa ZEE tout comme son plateau continental juridique commencent donc à la limite externe de la mer territoriale.

L'An I de la protection de la haute mer

On assiste à l'avènement d'un nouveau droit de la mer. La notion de ZEE est une véritable innovation : elle offre de nouvelles opportunités économiques et aboutit à un phénomène de territorialisation des espaces maritimes. Les querelles frontalières sont alors transposées aux espaces maritimes avec des États qui, selon la Convention de Montego Bay, peuvent revendiquer les mêmes espaces. C'est un certain Arvid Pardo, le représentant de Malte, qui a lancé le processus en demandant l'adoption d'un régime international des fonds marins qui soit opérationnel et efficace⁵. 60 États ratifient la Convention qui entre alors en vigueur le 16 novembre 1994, 12 ans plus tard. S'ouvre une nouvelle ère pour le droit de la mer, avec 40% des mers et océans couverts par les ZEE. La France devient ainsi la seconde puissance maritime mondiale, et est présente sur tous les océans avec les Outre-mer : souvenons-nous que nous bénéficions ainsi d'une ZEE plus grande que celle de la Chine.

Et avec BBNJ, ce Samedi 4 mars 2023, au siège de l'ONU à New York, la présidente de la Conférence intergouvernementale (CIG), Rena Lee, ambassadrice de Singapour, annonçait, sous les applaudissements des délégués, que le navire avait « atteint le rivage ». Un accord est trouvé, après plus de quinze ans de discussions, sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale (BBNJ). Cette problématique globale nécessite désormais une implication universelle pour être cohérente et efficace, lourd défi à relever pour ce nouveau traité qualifié d'« historique ». Car l'accord BBNJ vient justement reprendre une question restée en plan dans Montego Bay, celle de la biodiversité marine, dans une partie de l'océan qui reste mystérieuse : la haute mer. Cet accord traite aussi de nouvelles ressources dites « génétiques », qui ne sont plus maritimes mais marines, et reprend le concept de partage des avantages développés dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB).

En effet, la partie de l'océan concernée par l'accord BBNJ, c'est justement l'espace marin qui n'est sous l'autorité d'aucun État : la haute mer. Cette haute mer représente 60 % du volume de l'océan – sa surface représente la moitié de celle de la terre ! C'est en fait le cœur de l'océan, le moins connu – le dernier espace de liberté diront les navigateurs et les scientifiques, à l'opposé de la devise dominante dans cette partie de la terre selon laquelle « le premier arrivé est le premier servi ». C'est la partie de l'océan où il n'y a personne. Personne d'humains du moins, car au contraire, des vivants il y a en plein justement, et ce sont, potentiellement, des réservoirs de matériel génétique.

Si Montego Bay a inventé la notion puissante de zone économique exclusive, BBNJ va développer celui de partage de ressources d'un nouveau type qu'on

⁵ Discours devant l'Assemblée générale de l'ONU, le 1^{er} novembre 1967.

L'An I de la protection de la haute mer

appelle génétiques. Mais en fait, de quoi s'agit-il ? Selon la CDB, c'est « tout matériel d'origine végétale, animale, microbienne ou autre contenant des unités fonctionnelles d'hérédité, ayant une valeur réelle ou potentielle ». Le génome acquiert désormais une valeur de ressource naturelle et commerciale lorsque le développement de la recherche en génomique a ouvert la possibilité de breveter le vivant. Ces ressources génétiques sont longtemps restées inconnues du commun des mortels, excepté pour les initiés comme les biologistes. On en connaît mieux l'intérêt aujourd'hui, depuis les expéditions de *Tara*. Et pourtant ! On a oublié que ce concept était déjà discuté lors du Sommet de la Terre de juin 1992, où l'ONU a reconnu l'importance de ces ressources comme bien commun, fondamental pour le développement durable. Mais à cette époque, l'océan était encore invisible dans cette enceinte. Cette fois-ci BBNJ embarque biologistes, écologues et naturalistes pour qu'ils partagent leurs connaissances, quand Montego Bay s'appuyait beaucoup plus sur les spécialistes des sciences de la terre, qu'ils soient géologues, géochimistes ou géophysiciens.

Enfin BBNJ s'aventure sur des terrains qui sont ceux du partage des avantages, qui ont déjà été approfondis par la Convention de Montego Bay et par l'IPBES⁶, partage des connaissances, celle des scientifiques comme celle des peuples autochtones. C'est une nouvelle manière d'associer les acteurs de différentes formes de connaissances : connaissances pratiques ou vernaculaires, sciences du vivant et sciences humaines, toutes sont conviées à participer aux discussions visant à partager équitablement les richesses de l'océan au profit de tous et toutes.

À l'heure où le multilatéralisme est relativisé tout comme les connaissances scientifiques, il est primordial de participer à l'élaboration de cette première COP. La France a joué un rôle particulièrement moteur dans le cadre de cette négociation, on le verra dans les différentes tables rondes, et Monsieur l'Ambassadeur Poivre d'Arvor nous en parlera tout à l'heure. Pour rallier les pays à l'Accord BBNJ, la France s'est attachée à valoriser ses ambitions pour la protection de l'Océan global avec l'organisation d'un *One Ocean Summit* à Brest en 2022, puis de l'UNOC3 à Nice en juin 2025, qui a initié un nouveau format avec une semaine de discussions scientifiques visant à informer les délégations onusiennes et qui fut un réel succès.

Un dernier mot peut-être, sur l'originalité de cette convention BBNJ : c'est le rôle joué non seulement par les scientifiques, mais aussi par la société civile. La société civile, avec la *High Seas Alliance*, a joué un rôle déterminant, quand les scientifiques des délégations facilitaient la traduction des langages académiques

⁶ Sigle anglais pour *Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*, Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.

L'An I de la protection de la haute mer

en messages compréhensibles. D'autres aspects de BBNJ sont passés sous silence alors qu'il s'agit d'avancées marquantes, comme le fait de remplacer le terme anglais *mankind* par un terme plus neutre du point de vue du genre, *humankind*. D'autres questions seront abordées dans les tables rondes, comme par exemple : peut-on considérer la prochaine COP BBNJ comme la COP océan ? Ou comment articuler les différentes conventions entre elles ? les grandes profondeurs, qui sont la zone de référence de la convention de Montego Bay seront l'objet de discussions intenses...

Alors je me réjouis de cette période qui précède la première COP, période qui est toujours un moment d'effervescence, où tout est encore possible du point de vue de l'imagination. L'enjeu est, avec cet accord, non seulement la protection de la biodiversité en haute mer mais surtout sa participation à la question de l'habitabilité de la planète. Cette période amplifie l'esprit de l'UNOC3. Et oui ! La communauté scientifique est mobilisée pour accompagner la diplomatie française. Cette négociation sera un lieu de créativité formidable qui nous attend toutes et tous demain, qui nous permettra de rappeler l'importance des Nations Unies en ce moment qui semble privilégier la force à la diplomatie.

1^{ère} Table-ronde
Les engagements pris à l'UNOC 3 de juin 2025
et leur mise en œuvre

Présentation liminaire par les étudiants d'HEC, Centrale-Supelec et SciencesPo Paris

Sur le financement, Les enseignements et effets du *Blue and Economy Finance Forum*

Patricia Ricard, Présidente de l'Institut océanographique Paul Ricard

L'UNOC3 et les engagements de Nice

Charles Tellier, adjoint de l'Ambassadeur pour les Pôles et l'Océan

Sur le volet scientifique

Marina Lévy, Directrice de l'Institut de l'Océan, Alliance Sorbonne Université

Intervention de M. Olivier Poivre d'Arvor, Ambassadeur et Envoyé spécial du président de la République pour les pôles et les océans

CentraleSupelec

Monsieur le président, Madame la présidente de *Ocean Sustainability*, l'an dernier, dans le cadre du cycle de travail sur l'océan initié par l'AFNU à l'aube de l'UNOC3, nous avons décidé de nous intéresser à un problème précis : la pollution au Mercure. Ce choix n'était pas anecdotique. Le Mercure est l'une de ces pollutions qui montre toute la complexité de la protection de l'océan. C'est une pollution invisible, persistante et profondément systémique. Elle peut rester piégée dans les sédiments, notamment dans les estuaires ou les baies, avant d'être remobilisée. Sous certaines conditions biologiques et chimiques, elle peut être transformée en méthyl mercure, forme particulièrement toxique qui, par bioaccumulation, se retrouve dans nos assiettes. Et ses conséquences sur la santé humaine sont nombreuses, notamment sur le système nerveux et le développement des enfants. Le Mercure met ainsi en lumière l'interdépendance entre pollution chimique, santé des écosystèmes, sécurité alimentaire et santé humaine.

L'An I de la protection de la haute mer

Il rappelle surtout une chose essentielle : dans l'océan, les menaces les plus graves ne sont pas toujours les plus visibles. C'est précisément pour cela qu'il faut les rendre mesurables. Avant de dépolluer ou de réguler, il faut disposer de données fiables permettant de comprendre le problème. À l'air du numérique, cette ambition ne paraît plus hors de portée. Nous disposons aujourd'hui de moyens efficaces, capteurs embarqués, prélèvements automatisés, modèles océanographiques. Car le véritable enjeu est de produire des données robustes, comparables et interopérables. C'est le croisement de ces données qui permet de passer d'un simple constat à une compréhension dynamique du risque. Autrement dit, la donnée n'est pas seulement un outil scientifique, elle devient une infrastructure de gouvernance à condition bien entendu qu'elle soit fiable, partagée, standardisée et mise au service de la décision publique.

C'est précisément l'un des enjeux de l'après UNOC3. Les engagements pris à Nice ne peuvent pas être envisagés uniquement comme des objectifs politiques. Ils posent aussi une question scientifique et technique : comment mesurer l'état réel de l'océan ? Comment suivre son évolution ? Ou encore comment évaluer l'efficacité des protections mises en place dans l'homme et la mer.

Baudelaire écrivait « *homme, nul n'a sondé le fond de tes abîmes. Oh mère, nul ne connaît tes richesses intimes* ». Plus d'un siècle et demi plus tard, cette intuition reste profondément actuelle, qu'il s'agisse de protéger la haute mer, de mieux encadrer les activités humaines ou de préserver les écosystèmes marins. La mise en œuvre des engagements dépendra donc largement de notre capacité collective à produire, partager et exploiter des données fiables.

Qu'il s'agisse de la collaboration mondiale sur le Mercure ou de l'accord BBNJ sur la haute mer ou même d'un éventuel moratoire sur l'exploitation des fonds marins, ces grandes mesures de l'UNOC3 ont toutes un même enjeu commun, celui de la data, de la donnée. Or aujourd'hui, la recherche souffre encore d'un manque de données.

Mais donc pour transformer les ambitions politiques de l'UNOC3 en actes, cette même conférence UNOC3 a mis en avant de nombreuses mesures pour essayer de combler ce manque de données, ce *data gap*. Nous aimerions en particulier évoquer la mission *Neptune*, lancée à Nice, qui est un projet international mené notamment en France par l'IFREMER, qui vise à réunir les organismes de recherche publique et privé à travers le monde pour améliorer la connaissance de l'océan. Dans ce cadre, opèrent des centres océanographiques mais aussi des agences spatiales pour cartographier les habitats, comprendre les écosystèmes océaniques, comprendre notamment les océans polaires qui sont encore très mal connus, ou encore analyser les cycles carbone marins et comprendre aussi tout ce qui se passe au niveau des sédiments marins.

L'An I de la protection de la haute mer

En parallèle à cette mission, il a aussi été décidé à Nice d'accélérer le programme de déploiement de capteurs Argodip qui ont pour but, à terme, de couvrir plus de 98 % de l'océan avec plus de 4 000 capteurs jusqu'à 6 000 m de profondeur. Ces capteurs vont collecter les données de température et de carbone pour vraiment avoir une bonne cartographie de l'océan.

Le dernier pilier de ces avancées scientifiques sur la donnée réside dans la modélisation numérique avec des modèles océaniques : il convient notamment de citer ici le programme *Digital Twin Ocean*, notamment avancé lors de l'UNOC3 qui est aussi un programme de collaboration internationale pour mettre en commun les puissances de calcul. Il s'agit de créer un véritable jumeau numérique de l'océan afin de modéliser et de prédire aussi l'impact de toutes les décisions, de tous les programmes politiques, qui vont être mis en œuvre sur l'océan. Ceci est donc très important et a beaucoup avancé lors de l'UNOC3.

Mais la question qui se pose maintenant, c'est de savoir si ces avancées en termes de connaissances scientifiques de l'océan serviront à sa protection ou au contraire à son exploitation ?

HEC ONU

Pour relayer ce qui vient d'être dit, nous allons un petit peu étayer tous les enjeux et les aspects économiques des décisions qui ont été prises l'année dernière dans le cadre de l'UNOC3 en commençant par le constat que l'océan peut être considéré comme un bien commun qui a toujours été plus ou moins sous-financé. En effet, avant d'être une question de droit ou de diplomatie, la protection de l'océan est également une question d'économie. L'océan génère chaque année à l'échelle mondiale environ 2 500 milliards de dollars de valeur économique, que ce soit entre autres par l'activité de la pêche, le transport maritime, le tourisme côtier ou encore le développement des différentes biotechnologies marines.

Les océans absorbent environ un quart du CO² émis par l'activité humaine à l'échelle de la planète et produit plus de la moitié de l'oxygène que nous respirons. Pourtant, le 14^e objectif de développement durable (ODD)⁷, consacrée à la vie sous-marine et faisant partie de l'Agenda 2030 des Nations Unies, demeure le moins financé de ces 17 ODD. C'est le paradoxe fondamental d'un bien commun d'une valeur inestimable dont la préservation est sous-financée de façon chronique, ce que l'UNOC3 de Nice, l'année dernière, s'est donné pour ambition de corriger.

⁷ Cf. Claire Brisset, Marc Perrin de Brichambaut, Jean-Maurice Ripert, *La paix par le droit. Irremplaçables Nations Unies*, op. cit., p. 47-52.

L'An I de la protection de la haute mer

Ce diagnostic est d'autant plus urgent que les menaces économiques sur l'océan sont, elles, en revanche, bien financées. En l'occurrence, la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (dite INN), représente de gigantesques quantités de captures donc de poissons et de biodiversité marine capturées frauduleusement, privant ainsi les États côtiers, souvent parmi les plus vulnérables de la planète, de recettes fiscales et de ressources alimentaires vitales. Cette pêche illégale est d'ailleurs responsable d'un pillage massif des ressources aliotiques, notamment dans les pays du sud.

C'est précisément pour y répondre que l'accord *fish-1* de l'OMC⁸, entré en vigueur en septembre 2025, interdit désormais les subventions publiques à la pêche INN, ce qui est une première dans l'histoire du droit commercial international. Au moment de l'UNOC de Nice, 103 pays avaient déjà ratifié cet accord, ce qui signale une certaine convergence entre régulation commerciale et protection environnementale, ce qui jusqu'à maintenant était relativement rare.

Il convient toutefois de souligner que la pêche illégale n'est que la face la plus visible de ce problème car on peut aussi mentionner l'exploitation minière des fonds marins.

En l'occurrence à Nice, 37 pays ont appelé à un moratoire sur l'exploitation minière en eau profonde dans les eaux internationales, en l'attente notamment d'une évaluation scientifique de ces risques. Ce moratoire est encore non contraignant mais il traduit tout de même une prise de conscience que les ressources minérales des fonds marins, entre autres les nodules polymétalliques et les terres rares, suscitent des convoitises économiques croissantes, notamment dans le contexte de la transition énergétique. Le traité sur la haute mer sera l'outil juridique central pour encadrer l'exploitation de ces ressources avant que celle-ci ne devienne irréversible.

L'un des enjeux les plus capitaux dans cette protection de l'océan est de construire une architecture économique durable, parce que l'UNOC3 de Nice a posé un diagnostic mais c'est aussi à Monaco que l'on a commencé à y apporter un début de réponse financière concrète. Les 7 et 8 juin 2025, s'est en effet tenu dans la Principauté le *Blue Economy and Finance Forum* (BEFF) organisé par le gouvernement princier, la fondation Prince Albert I^{er} de Monaco et l'Institut Océanographique, avec le soutien des gouvernements de la France et du Costa

⁸ La « Convention sur les subventions à la pêche », adoptée le 17 juin 2022, est entrée en vigueur le 15 septembre 2025, le nombre de 111 ratifications sur 164 États signataires ayant été atteint. Elle fait interdiction aux États membres qui l'ont acceptée d'octroyer des subventions aux armements et navires pratiquant la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dite (INN). Un accord Fish-2 doit intervenir dans un délai de 4 ans pour constituer le second volet de la protection des ressources halieutiques et de la durabilité des stocks : il concernera les questions de lutte contre les surcapacités et la surpêche.

L'An I de la protection de la haute mer

Rica. Ce forum a réuni plus de 1800 acteurs économiques issus de plus de 100 pays différents, aussi bien des chefs d'État que des dirigeants économiques, des banques de développement, des investisseurs privés et des philanthropes. Tous mobilisés dans le même but : faire de la finance un levier durable de la protection des océans. Et les engagements chiffrés sont significatifs.

8,7 milliards d'euros ont été mobilisés pour aller à 2030 : 4,7 milliards proviennent d'investisseurs privés et de philanthropes, tandis que les 4 milliards restants sont issus d'institutions financières publiques. Le BEFF a par ailleurs identifié plus de 25 milliards de dollars déjà mobilisés en faveur d'initiatives concrètes de protection des océans et des fonds marins, dont la décarbonation du transport maritime et des ports, la protection des écosystèmes marins, les énergies océaniques et les biotechnologies bleues. Enfin, la coalition *Tagback Blue* compte désormais plus de 3 400 milliards de dollars avec l'entrée en son sein de BNP Paribas, Raseo et Mirovin. Ces chiffres sont encourageants mais ils appellent aussi à la lucidité car ces 8,7 milliards d'euros ne représentent en réalité qu'environ 8 % des flux annuels recensés dans l'économie bleue mondiale.

Cela signifie par conséquent que ces flux, soit ne sont pas coordonnés, soit ne sont pas dirigés vers la protection des océans. Et c'est exactement ce que représente et ce que veut corriger l'initiative *One Ocean Finance* qui a été lancée au BEFF par une coalition d'agences onusiennes. L'objectif est de coordonner ces flux de capitaux et de canaliser ceux issus d'industrie dépendantes de l'océan vers une plateforme globale, avec une ambition qui est à triple résultat : la transition industrielle, la restauration des fonds marins et la résilience des communautés côtières. Et donc l'enjeu de cette COP BBNJ de janvier 2027 pour les mois à venir est clair. Il s'agit de transformer ces engagements volontaires en obligations mesurables pour les acteurs et ces promesses financières en flux réels, avec comme structure financière le traité BBNJ. Et c'est ce chemin qu'explore cette première table ronde.

SciencesPo Nations Unies

Mesdames et messieurs, le poumon bleu de la Terre est aujourd'hui à bout de souffle. L'océan couvre plus de 70 % de notre planète. Il régule notre climat, nourrit des milliards d'humains, abrite une biodiversité vertigineuse et pourtant il demeure un des grands oubliés politiques, protégé en théorie, menacé en pratique. Au cœur des équilibres climatiques et de la préservation de la biodiversité, l'océan constitue un pilier essentiel de la régulation du climat en absorbant une part considérable du dioxyde de carbone émis par les activités humaines.

Cette fonction vitale a néanmoins un coût considérable, celui d'une acidification rapide et préoccupante dont les conséquences sur la biodiversité

L'An I de la protection de la haute mer

marine sont d'autant plus graves qu'elles touchent des écosystèmes fragiles et dont dépendent directement des milliers d'humains. En tant qu'étudiants et étudiantes en sciences politiques et en diplomatie, nous avons la responsabilité d'encourager notre génération à s'informer, à comprendre et à agir face à de tels enjeux. Notre rôle est d'écouter les experts, de transmettre leurs alertes et de porter la voix d'une jeunesse mobilisée pour le multilatéralisme, le climat et la défense de cette biodiversité.

C'est dans cet esprit que *SciencesPo Nations Unies* avait formulé en amont de l'UNOC3 une série de recommandations en faveur d'une gouvernance des océans inclusive et fondée sur la science. Nous y défendions une approche résolument pluraliste du multilatéralisme, convaincus que la protection des océans ne peut être ni l'affaire d'un seul État, ni celle d'une seule discipline, ni celle d'une seule génération. Nous demandions l'instauration d'un cadre mondial de la protection de l'océan à l'horizon 2030 sur le modèle du cadre *Kunming Montréal Global Biodiversity Framework* avec des objectifs clairs, mesurables et contraignants.

Nous appelions à un moratoire international sur l'exploitation minière des fonds marins au nom du principe de précaution en vue de la préservation d'écosystèmes profonds que nous commençons à peine à connaître. Nous plaitions en faveur de la démocratisation du financement de l'économie bleue durable afin que les acteurs locaux, les communautés côtières, les territoires ultramarins ne soient pas laissés au bord du chemin d'une transition qu'ils subissent de plein fouet. Nous insistions enfin sur la nécessité d'une gouvernance véritablement fondée sur la science, où l'expertise indépendante ne soit pas un ornement des discours, mais un des piliers de cette action.

Un an plus tard, nous sommes ici pour faire ce que toute ambition diplomatique exige, un bilan honnête. Les engagements de Nice ont été pris, mais entre un engagement pris en conférence et sa traduction concrète dans les politiques, dans les budgets et dans les comportements, la distance reste encore à être couverte. C'est cette distance que cette table ronde se propose d'examiner aujourd'hui avec lucidité et sans complaisance.

Nos convictions, elles, n'ont pas changé. La protection des océans n'est pas un sujet comme les autres. Elle se situe au cœur des défis environnementaux et géopolitiques de la société actuelle. Elle requiert une action collective, pluraliste et fondée sur un multilatéralisme inclusif qui sache mobiliser aussi bien les États que les scientifiques, les financiers que les communautés locales, les institutions internationales que les générations à venir. C'est avec cette conviction que nous avons le privilège aujourd'hui de faire partie de ce jeune groupe d'étudiants et d'écouter ceux qui font concrètement ce travail de translation entre ambition

L'An I de la protection de la haute mer

internationale et réalité du terrain. Nous leur cédon la parole avec enthousiasme et gratitude.

Patricia Ricard

Bonjour à toutes et à tous. Alors, effectivement, un petit rapport d'étonnement. J'ai retenu comme tout le monde les chiffres qui sont annoncés d'un forum à l'autre, mais ce sont des annonces. Juste avant il y avait eu *Change Now*. Il y a autant d'annonces et de chiffres que de forums, de COP et de réunions, mais il n'y a presque aucun suivi, aucune transparence, aucun engagement.

C'est toujours agréable de voir que l'enthousiasme est là, mais je ne suis pas sûre que la réalité soit à la hauteur. Ce qui était formidable dans le premier *Blue Economy and Finance Forum*, c'était le fait qu'il soit juste accolé à l'UNOC3 et surtout qu'il intervienne quelques jours après le congrès scientifique. Il aurait suffi de peu de choses pour que, peut-être, les scientifiques et les financiers se croisent davantage. Je regrette plus encore que le merveilleux spectacle organisé par nos amis en charge de la dimension scientifique de l'UNOC3 n'ait pas pu être vu par les banquiers. Je crois que c'est un des points importants à retenir.

Le premier peut se targuer de répondre à la question du qui et du pourquoi. Et le second qui a le mérite d'exister et de continuer l'élan. Donc déjà cela, je crois qu'il faut le saluer cet effort puisqu'il n'y a plus la *Ocean Week* que Monaco organisait depuis presque 20 ans maintenant. Donc maintenant il ne reste plus que la *Monaco Blue Initiative* qui donne le ton, qui donne le *la*, sur l'air du temps et les sujets scientifiques à mettre en avant lors de ce forum qui dure 2 jours avec la communauté financière. Et là, cette année, c'était la tentative de répondre à la question du « comment ? ». Alors je crois qu'effectivement le consensus est là.

On a besoin de sommes encore bien plus folles que celles qui viennent d'être énoncées. On se rend compte que pour l'instant la notion de coalition n'est pas du tout construite. Des tentatives très louables de former des coalitions public-privé à caractère philanthropique se font jour. Il s'agit peut-être d'une vision de la philanthropie qui reste encore très typée sur la philanthropie américaine, qui est très « hors dimension » comparé au reste de la philanthropie mondiale, avec peut-être une petite exception pour la chinoise mais qui ne s'exprime pas de la même façon.

L'économie bleue reste quand même très centrée sur les acteurs du maritime qui n'ont pas toujours des actions tout à fait vertueuses ou tout à fait durables mais qui ont un fameux retour sur investissement. Toute la question est de savoir comment on peut financer cette partie des Objectifs du Développement Durable (ODD) qui ne rapporte que de l'intérêt général, que de la survie dans les espèces

L'An I de la protection de la haute mer

et que la sauvegarde de l'océan, c'est-à-dire bien plus que quelques kilomètres de quais supplémentaires ? Comment traduire cet intérêt général, cette urgence en coalition financière ?

Là, j'en appelle à la créativité. Tu as dit très justement, Françoise, que le fait d'avoir créé les zones économiques exclusives avait créé un cadre qui avait changé un petit peu les choses. Là, je pense qu'il va falloir concevoir des cadres pour, peut-être, mettre en relation les finances publiques du type banques de développement et le secteur économique – car n'oublions pas que c'est l'ensemble du secteur économique qui doit porter l'effort sur l'océan, le climat et la biodiversité – parce que sauver l'océan tout seul ne sert à rien. C'est cet ensemble qu'il faut intégrer et là on rentre vraiment dans la durabilité, les sciences de la durabilité, chère Françoise. Et puis justement, mener peut-être un travail d'intérêt général sur la défiscalisation des dons. Voilà ! Il faudra faire bouger toute l'économie. Je pense que cela demande un élargissement des enjeux, de la compréhension et peut-être aussi une définition des termes « intérêt général » à l'échelle internationale, supranationale, onusienne.

Charles Tellier

Merci Patricia. Bonjour à tous et merci surtout à l'AFNU de cette invitation. Je suis heureux de retrouver l'AFNU que j'avais croisée dans des précédentes fonctions au ministère de l'Europe et les affaires étrangères. Donc je suis ravi d'être là avec vous. Je suis ravi d'être là avec autant d'étudiants aussi. Et je suis ravi d'être là parmi mes co-panélistes avec qui on avait beaucoup travaillé parce qu'une grosse partie de cet effort de préparation de l'UNOC3, c'était que l'on voulait travailler en synergie avec l'ensemble des partenaires et ne pas en faire seulement un outil de diplomatie multilatérale.

Je suis donc très content d'en reparler alors même que je suis arrivé, quand nous nous sommes portés candidats, très à la fin du processus qui a mené à l'UNOC3. Un processus qui avait été initié bien en amont, parce que comme vous l'avez dit et comme l'ont dit les étudiants tout à l'heure, il était déjà en gestation dans le *One Ocean Summit*, organisé par l'ambassadeur Poivre d'Arvor trois ans auparavant.

Il y a quand même eu un tournant à Nice. Je vais essayer de résumer cela, de montrer un peu ce que l'on a voulu démontrer avec l'UNOC3, après ces excellentes remarques des étudiants d'HEC et de Sciences Po Nations Unies qui ont bien posé le cadre.

Donc l'UNOC3, pour celles et ceux qui n'y étaient pas, en quelques chiffres, ce sont 175 États membres de l'ONU qui sont venus. Ce sont 70 chefs d'État et

L'An I de la protection de la haute mer

de gouvernement venus personnellement. Cependant, à part la France évidemment et le président Macron, parmi la vingtaine de pays absents figuraient tous les membres du G7, ce qui est bien triste à dire. Ce sont 12 000 délégués étatiques, ONG, société civile de manière générale, beaucoup d'activistes, beaucoup de jeunes parce qu'il y a toujours dans le dans le système des Nations Unies une voix pour la jeunesse et une voix pour les populations autochtones. Il y eut aussi, en particulier, une très forte présence des dirigeants des petits états insulaires en développement parce que ce sont évidemment ceux qui ressentent le plus le poids de la crise climatique et de l'élévation du niveau de la mer ; ce sont eux qui sont le plus directement impactés. Je pense d'abord à ceux du Pacifique, mais c'est aussi vrai dans la Caraïbe. On avait donc cette zone ONU. Il y avait deux zones, une zone bleue, une zone verte. Le bleu est la couleur de l'ONU, n'est-ce pas ? Et la zone verte, c'était celle qui était ouverte au public où il y avait des stands qui représentaient des mécènes et puis d'autre part des différentes grandes questions qui se posent sur la science. On était 10 ans après l'Accord de Paris et l'idée c'était vraiment de donner à l'océan la même ambition que celle que l'on avait eue pour l'Accord de Paris (COP21, 2015).

L'ambition était de réussir quelque chose de significatif, d'aussi significatif que l'accord de Paris de 2015. Après, et c'est là que c'est extrêmement différent, les engagements de Nice sont des engagements volontaires, parce que précisément il ne s'agissait pas avec l'UNOC3 d'un processus diplomatique conduisant à des engagements contraignants. Les engagements de Nice, ce sont pas moins de 13 pages. Lisez-les ! Il s'agit d'un programme, d'un texte à vocation programmatique, dont les éléments ne sont pas du tout figés dans le marbre et que l'on se dise, « bon, c'est bien, ça suffit ». En fait, le sujet, la principale question, c'est évidemment celle de la gouvernance de l'océan et c'est ce sur quoi on a le plus travaillé, parce que cette gouvernance est actuellement extrêmement éclatée.

La Conférence qu'est L'UNOC aboutit à une déclaration politique d'abord et avant tout. Une déclaration négociée à l'Assemblée générale des Nations Unies, qui n'est donc pas négociée en salle à l'UNOC. Encore une fois, ce n'est pas du tout le même processus qu'une COP. Et puis il y a les engagements de Nice qui constituent une feuille de route. Voilà ce que nous avons fait.

Pour nous en tout cas, côté diplomatique, je le répète, la question principale est le morcellement de la gouvernance de l'océan. Et à travers les engagements, ce que l'on a voulu régler, ce que l'on a essayé de faire, c'est d'arriver à remettre ensemble certains de ces bouts, de les coller un peu et de se dire qu'il faut traiter l'ensemble du problème de la gouvernance fragmentée de l'océan, en essayant d'agréger les différentes questions.

L'An I de la protection de la haute mer

Ainsi, on a parlé tout à l'heure de *Fish1* à l'OMC, on a parlé de la gestion, on n'a pas parlé de la gestion régionale des pêches. Il y a en effet des organisations régionales de gestions de la pêche (ORGP), il y a évidemment le traité BBNJ, l'Organisation maritime internationale, donc plein de secteurs qui sont impactés directement ou indirectement par de la régulation, par du droit multilatéral. Et c'est cela que l'on voulait essayer d'agréger. C'est la plus grosse partie des engagements. Le reste, Patricia en a parlé, c'est la partie financière, ce sont les engagements qui ont été pris au BEFF. Et puis il y avait ce que le *One Science Congress* a dit et fait, mais je laisserai Marina en parler.

Marina Lévy

Merci beaucoup. Je vais rebondir, grâce à Charles, sur l'Accord de Paris et ce qu'il s'est passé en 2015. Ce qu'il s'est passé en 2015, c'est que le climat avait son indicateur, ce fameux 1,5° à ne pas dépasser. Alors, au moment de l'UNOC, 10 ans après, l'ambition de la France était de se dire, comme pour le climat, « *On va arriver avec un indicateur unique pour l'océan* ».

Et justement, à ce propos, je voudrais féliciter vraiment le travail présenté par les étudiants tout à l'heure sur l'océan. Ils nous l'ont décrit de façon tellement complète, précise ! Vraiment, j'ai adoré tout ce que vous avez dit et l'image que vous avez brossée de l'océan parce que vous avez montré à quel point il est multiforme. Vous avez parlé de pollution, vous avez parlé de température, vous avez parlé d'oxygène, vous avez également parlé d'économie bleue, vous avez parlé de finances, vous avez parlé de risques.

Et donc à partir de cela, de ce caractère multiforme de l'océan, arriver à trouver un indicateur unique représentait un défi un petit peu compliqué, vous imaginez bien. Mais bon, les scientifiques n'ont peur de rien et donc ils se sont dit « *On va y arriver* ». Donc ils se sont mis ensemble autour de la table. C'est Françoise qui avait piloté cela au départ et qui avait rassemblé un groupe de scientifiques pour réfléchir et affronter cette gageure : trouver l'indicateur miracle ! Ils ont donc réfléchi... pendant des mois, des mois, des mois. Ils ne sont évidemment pas arrivés à un indicateur parce que ce n'était pas possible, mais à un résultat super compliqué, de scientifiques, absolument illisible.

Malgré cet échec, le travail fut confié à un deuxième groupe de scientifiques qui a cherché, cherché, cherché... pour parvenir à un résultat encore plus compliqué, qui n'avait absolument rien d'un indicateur. Cela ne marchait pas du tout. Et il restait 3 mois pour y arriver. Le 2 janvier, Olivier Poivre d'Arvor m'appelle et me dit : « *Tu as 3 mois pour trouver un indicateur unique.* » Je suis comme les autres, je ne suis pas mieux. J'y crois aussi. On monte un groupe de scientifiques, on cherche, on cherche, on cherche. Et on n'y arrive pas,

L'An I de la protection de la haute mer

évidemment. Mais les scientifiques sont aussi très forts, parce que quand ils n'arrivent pas à faire quelque chose, au lieu de dire « Je n'y arrive pas », ils disent « *Mais en fait la question est mal posée, on va poser la question autrement. Je change la question, et comme cela je vais pouvoir vous répondre.* »

Et donc, la question, on l'a complètement transformée et on s'est dit, bon en fait le climat c'est simple ! Le climat c'est simple parce que l'on est tous concernés. On nous dit il va faire 2 degrés plus chaud, il va y avoir plus de canicules, on le sent. Mais pour l'océan, si on vous dit l'océan est de 2 degrés plus chaud et que vous habitez en Bretagne, alors vous êtes bien content ! Ce qui fait qu'un indicateur pour l'océan, ça ne parle pas aux populations. Il s'est avéré en fait que ce n'était pas le bon truc de trouver un indicateur unique. Ce qu'il fallait, c'est quelque chose dont tout le monde puisse se sentir concerné.

C'était cela la clé et c'est l'idée qui a fini par germer. Au lieu d'un indicateur, on va essayer de trouver un moyen pour que les gens se sentent concernés par l'océan. Et ce moyen, cela va être un baromètre : le baromètre *Starfish* qui va permettre de dire à tout à chacun pourquoi l'on est concerné par l'océan ? Quels sont les liens entre l'océan et les sociétés humaines ? Comment est-ce que les sociétés humaines vont déterminer l'avenir de l'océan ? Comment influent-elles sur l'océan ? Et comment en retour l'océan va influencer sur les sociétés humaines ?

C'est cette image là que l'on a voulu ancrer dans la science pour donner des chiffres que l'on pourrait suivre d'une année sur l'autre. Et voilà que cela répond un peu à l'ambition de la première présentation des étudiants de tout à l'heure qui était de rentrer dans la *data*, d'avoir des données fiables, scientifiquement fiables et prouvées, pour pouvoir suivre l'état de l'océan, pour pouvoir suivre l'effet des politiques publiques sur l'océan, etc.

Mais là, je voudrais aussi revenir sur leur intervention, car s'ils ont dit beaucoup de choses vraies, ils ont dit aussi des choses fausses, inexactes.

L'océan ne fournit pas la moitié de l'oxygène que l'on respire, même si ce sont des choses que l'on entend beaucoup dans les discours communs. L'océan, c'est vrai, absorbe 1/4 du CO², absorbe 90 % de l'excès de chaleur : il est donc bien un rempart contre le changement climatique. Mais la protection des écosystèmes marins, ce n'est pas cela qui va affecter ce rempart. Dans les discours publics, il n'y a pas que des choses vraies qui se disent, qui circulent, il y a aussi des incertitudes, relayées sur internet et que l'on recopie en copier-coller.

L'intérêt de ce baromètre *Starfish*, c'est qu'il est piloté par des scientifiques. C'est du *peer reviewed science*, fondé sur de vraies publications scientifiques, avec l'assurance de fiabilité que cela comporte. Derrière *Starfish*, il y a un conseil

L'An I de la protection de la haute mer

scientifique, il y a 30 scientifiques du monde entier qui vont transmettre chaque année une collection de faits scientifiques prouvés, constituant un ensemble de données disponibles pour fournir une image complète de l'océan global. C'est un rapport, mais un rapport accessible et d'un volume de 5 pages. C'est un site web⁹ mis à jour chaque 8 juin avec des chiffres que l'on va aller récupérer dans le rapport de la FAO.

Il y a énormément de chiffres disponibles, plein de données existantes sur l'océan. On sait déjà plein de choses mais ces données sont complètement dispersées : une connaissance dispersée, noyée dans un tas d'informations qui ne sont pas toutes scientifiquement prouvées. On va donc faire ce travail de curation, aller chercher des chiffres, des informations dans les rapports existants et les intégrer dans un nouveau rapport plus petit, qui est un article scientifique aussi, *peer reviewed*, que l'on va traduire sous la forme d'un langage grand public sur un site web. Le prochain, le baromètre 2026, sera dévoilé dans quelques jours : <https://www.starfishbarometer.org/fr>.

Charles Tellier

Tout le monde lit les médias. Les États-Unis d'Amérique ne croient pas, en tout cas l'Administration actuelle, ne croit plus à la science et à la validité de ce qu'est la réalité, de ce qui est élaboré par les scientifiques. Il y a un certain nombre de pays qui nient le changement climatique ou ses effets. De ce fait, évidemment, la perception de l'urgence ne peut pas être la même. En dépit de l'impact massif, colossal, du réchauffement sur l'océan et donc sur la vie marine, l'urgence ne peut pas être partagée avec ces gens-là.

Il n'empêche, le fait de venir dans une conférence des Nations Unies qui n'est pas contraignante, où il n'y a pas de discussion, où il n'y a pas d'accord, pas de texte à négocier, a un intérêt majeur : montrer que c'est un sujet pour un gouvernement de se poser la question de savoir comment est-ce qu'on préserve un océan qui fonctionne ? Parce que sans un océan qui fonctionne, la vie sur terre aura du mal à continuer à fonctionner comme on la connaît aujourd'hui. En tout cas, les changements pourraient être assez difficiles à vivre.

Si l'urgence n'est pas partagée par tous, il y a quand même 170 ou 175 pays dans le monde favorables à une action décisive en vue d'améliorer la protection de l'océan. Ce n'est pas sans lien avec le fait que l'on ait aussi bien réussi notre campagne diplomatique pour aider à la ratification de l'accord BBNJ. On en était à 20 pays au tout début de l'année 2025, on était à 50 à Nice et on était à 60 passés dès l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre. Vous le voyez, le

⁹ <https://www.starfishbarometer.org/fr>.

L'An I de la protection de la haute mer

momentum était absolument bluffant par sa rapidité. Donc l'urgence, elle est quand même partagée par un grand nombre de pays. Aujourd'hui (juin 2026), on est à 90 ratifications du traité¹⁰. Ça va vite. Et pour les pays insulaires, il n'y a pas de doute qu'il s'agit d'une urgence vitale : ils sont avec nous déjà. Nous sommes peut-être des leaders, mais nous ne sommes pas les seuls. C'est pour cela que l'on a conçu *Ocean Pioneers*.

L'idée, c'est de réunir les pays qui sont le plus impliqués sur deux sujets cruciaux : d'une part l'accord BBNJ, donc ceux qui veulent aller vite pour créer des aires marines protégées en haut mer ; d'autre part, les pays qui sont favorables à un moratoire sur l'exploitation des grands fonds marins. Par conséquent, avec ces pays favorables à ces deux sujets-là, qui y sont déjà avancés, on mobilise sur l'ensemble des problématiques parce que c'est cela qui compte : traiter la pollution plastique, traiter la pollution au mercure, vous en avez parlé, et tout cela représente des négociations séparées.

Si on ne fait pas le lien entre les sujets, si on ne parle pas de cela à la COP biodiversité, si on ne parle pas de cela à la COP climat, en fait c'est l'ensemble complexe des sujets qui perd en importance et n'est pas véritablement traité. Il faut donc arriver à les relier, à les mettre bout à bout. Pour cela il faut des pays motivés, qui ont toujours cela en tête et qui dans chaque négociation disent : « *C'est hyper important, il ne faut pas oublier l'océan parce que l'océan, il est impacté par cette pollution, il est impacté par cette négociation. Il faut être dedans aussi* ». Et c'est cela que l'on fait avec *Ocean Pioneers*. Pour l'instant, nous sommes une petite trentaine, un peu plus, mais nous voulons la faire grossir. Au fur et à mesure que les pays signeront et accèderont à l'accord BBNJ, la coalition continuera à grandir.

Dès que l'Allemagne aura ratifié le traité, elle intégrera *Ocean Pioneers*. La difficulté est que pour l'instant son processus parlementaire ne lui permet pas d'être dans la coalition mais demain elle le sera, cela ne fait pas de doute. À part l'Allemagne, le Japon, pays du G7, a ratifié l'accord BBNJ mais on attend l'Australie, le Royaume-Uni, le Canada, l'Italie. Enfin, il y a parmi les ratifications reçues quand même beaucoup de grands pays, comme la Chine, qui l'a fait tôt. Donc, si on veut chercher une grande puissance dynamique et motivée, il y a la Chine.

Patricia Ricard

En matière de finance bleue, j'évoquerai deux points. Je pense que d'abord, il faudrait définir ce qu'est l'efficacité. Est-ce que c'est d'empiler des milliards et de

¹⁰ Elles sont au nombre de 92 à la mi-septembre 2026.

L'An I de la protection de la haute mer

dire « *maintenant qu'est-ce qu'on fait ?* ». La dynamique d'aujourd'hui c'est de voir à quel niveau de durabilité s'inscrit cet effort et qu'est-ce qu'on finance : un peu d'organisation, un peu de programmation, on commence par quoi ? Est-ce que l'on prend les Objectifs de Développement Durable (ODD), l'ODD 14 par exemple et l'on en fait toutes les sous-parties ? Je pense donc qu'il y a un problème de vision, un problème de structuration, d'organisation.

D'autre part, je crois qu'on a des champions, en ce moment, dans le transport maritime. Je crois que l'on peut rendre hommage à l'engagement et au sérieux de tous ces acteurs qui sont d'abord très bien organisés au niveau international au sein de l'Organisation maritime internationale (OMI-IMO), qui ont souscrit à des engagements de décarbonation depuis quelques années et qui, grâce à cela, relancent un peu une construction navale décarbonée avec de la propulsion vélique ou avec des carburants différents. Il y a ainsi un effort, une dynamique économique qui pourrait être un petit appel d'air.

Après, excusez-moi, j'ai assisté à des *pitches* de projets à financer et là, je me suis dit que le sol de l'Enfer est pavé de bonnes intentions. En voici quelques exemples.

Parce que c'était un petit peu la période des drones, des petits drones très mignons qui ressemblent à des petits crabes et qui vous nettoient les flancs des navires. Alors, c'est formidable mais les flancs des navires, c'est là où il y a tout le fuel, les larves. Or voilà, on n'a pas forcément envie de tout effacer pour que ça parte plus vite ailleurs.

Ensuite, c'est le cas d'une très jolie et très sympathique initiative de mettre plein de récifs artificiels le long d'une plage parce qu'évidemment cela colonise très vite, mais à quel prix et avec quel impact sur l'écosystème initial et puis surtout quel risque, parce qu'il peut y avoir en ce domaine un changement de réglementation. On est à l'aube d'un très fort changement de paradigme sur le respect de l'océan dont j'espère en tout cas qu'il entraînera des impacts juridiques.

Enfin, sur les aires marines protégées, je me suis dit « mais où est la science, où est la finance, et où sont les projets structurants ? » Et là je vais vraiment partager avec vous mon dada. Alors, désolée pour ceux qui l'ont déjà entendu, c'est ce fameux « carré magique ».

Je pense que devant la complexité des enjeux que nous avons à relever, le manque de financements et surtout le manque de temps, nous devons commencer à faire confiance à la connaissance de l'autre. C'est-à-dire que nous devons avoir des coalitions où la science est vraiment le pilier numéro 1. Je crois que l'on ne peut plus agir sans la science. Je crois que l'on commence à le comprendre, Dieu

L'An I de la protection de la haute mer

merci. Même si on pense qu'elle est encore décriée, il faut lutter pour qu'elle soit au cœur des projets.

Le deuxième pilier, c'est l'acteur économique et la finance, parce qu'ils ne peuvent pas avancer tout seuls. Il faut qu'ils soient éclairés, accompagnés, guidés sur la durabilité, sur l'urgence, sur les priorités. Est-ce qu'on commence à restaurer d'abord où est-ce qu'on met les stations d'épuration avant ? Enfin, il y a un fonctionnement des écosystèmes qu'il faut comprendre.

Le troisième pilier, c'est la société civile. Cela a porté ses fruits sur le changement climatique : trente COP plus tard, les cargos commencent à avoir des voiles.

Enfin le dernier, le quatrième, qui nous concerne tous, c'est l'institution du territoire. C'est un pilier très intéressant parce que qui dit coalition dit qu'il y a un moment où il faut qu'il y ait un accompagnement, un arbitrage, un *workshop* et je pense que les Nations Unies pourraient être le bon endroit pour cela. Pour avoir en d'autres termes des coalitions sages de multidisciplinaires ou en tout cas transdisciplinaires, partir sur des projets et construire les financements de ces projets avec la vision des futurs marchés économiques qu'ils vont engendrer plutôt que de commencer par empiler des milliards dont on sait pas qui les gèreront. Et surtout remplacer le mot de *scale up* par les mots *scale-out* et *scale house*. Voilà, il faut comprendre que le passage à l'échelle, le plus grand et le plus fort, cela ne fait pas toujours très « durable ». En revanche, des petits projets à la taille des communautés, des territoires, des villes et des villages, répliquables, me paraissent beaucoup plus sages aujourd'hui.



Question relative à la diplomatie scientifique

Marina Lévy

Cela a commencé dans le jardin de la Maison de l'Amérique latine, ici même, et c'était grâce à Patricia Ricard qui avait organisé un dîner avec Peter Thompson des Nations Unies, Olivier Poivre d'Arvor et moi-même. Au cours de ce dîner, on a parlé de l'océan et on s'est rendu compte que finalement chacun voyait l'océan de manière complètement différente. Et c'était vraiment fascinant.

C'est-à-dire que pour moi qui suis une scientifique, l'océan je le vois sous l'angle de mon travail sur la modélisation des turbulences de submésos-échelle sur la production primaire dans l'océan ouvert. Autant vous dire que cela ne parle à personne. De son côté, Olivier Poivre d'Arvor travaillait sur le futur traité BBNJ.

L'An I de la protection de la haute mer

Je peux vous dire que BBNJ pour moi ça ne voulait rien dire non plus. Patricia Ricard travaillait sur la philanthropie, le « carré magique », pour moi c'était un autre monde, de même que le monde de Peter Thompson. En fait, la diplomatie bleue, la diplomatie scientifique bleue, c'est d'apprendre à se comprendre. C'est apprendre à intégrer toutes ces notions différentes ensemble ; c'est se rendre compte que nous avons un objet commun, l'océan mondial, un unique océan et que pour l'aborder, on a besoin de comprendre ses différentes facettes que nous exprimons les uns et les autres.

BBNJ est un traité multilatéral pour la protection de l'océan, mais pour bien le protéger, il faut le comprendre. Donc il faut connaître un peu ce que moi je fais au niveau de la théorie. Il faut aussi le financer et pour cela il faut connaître les mécanismes de financement que Patricia connaît mieux que personne et les difficultés auxquelles elle se confronte. Peter Thompson, lui, va pouvoir parler des différentes visions qu'ont de l'océan les différentes communautés dans le monde. Je trouve qu'il y a dans cette prise de conscience quelque chose d'essentiel.

Cette prise de conscience que pour travailler sur l'océan, il faut apprendre le langage des uns et des autres, cela rejoint un peu le « carré magique » de Patricia Ricard. Et je vais même aller un petit peu plus loin : c'est qu'après, une deuxième étape a été de construire un récit. C'est un petit peu la démarche du baromètre *Starfish*, mais encore plus la démarche de mon livre avec Olivier. Parce que finalement ce qui parle aux gens ce sont les chiffres évidemment mais ce sont aussi des histoires. Or en diplomatie on commence par construire une histoire. Quand on est dans la diplomatie, on prend la donnée scientifique, on en construit la compréhension, on la traduit en une histoire qui va ensuite être traduite en décrets, etc. Mais après, si on veut parler aux citoyens pour essayer de les convaincre, pour essayer de les faire se lancer dans des actions, pour essayer de mobiliser les entreprises, il faut aussi continuer dans ces récits, à les construire et je trouve que le livre, le roman, l'essai, c'est aussi une manière de le faire.

Françoise Gaill a écrit plusieurs livres. On est nombreux à avoir travaillé dans cette tentative de passer au niveau du récit pour se construire un socle commun. Et cela déclenche beaucoup de réactions du grand public, on vous écrit, etc.



Question sur le lien entre la temporalité académique du *peer-review* du Baromètre *Starfish* avec la temporalité diplomatique opérationnelle nécessaire pour les négociations.

Marina Lévy

Merci beaucoup. C'est une excellente question et c'est pour cela que l'on s'est imposé de faire un Baromètre chaque année. L'indicateur on savait déjà que ce n'était pas possible, mais justement, avec le baromètre on a été confronté à autre chose qui n'était pas possible : c'était de concilier ces échelles de temps. En effet, sur le baromètre, il y a des choses que l'on peut suivre d'une année sur l'autre. Par exemple, la décarbonation du secteur maritime c'est un chiffre qu'on va avoir d'une année sur l'autre ; l'élévation du niveau de la mer, on va l'avoir d'une année sur l'autre ; la température de l'océan, on l'aura d'une année sur l'autre.

Mais il y a d'autres chiffres que l'on ne peut pas avoir d'une année sur l'autre : le nombre de stocks de poissons qui sont surexploités, par exemple. La FAO nous donne ce chiffre tous les 4 ans ; de même, les estimations de pêche illégale sont fournies par la FAO tous les 4 ans ; l'estimation du poids de l'économie bleue, ce sont des chiffres qui nous sont fournis par l'OCDE tous les 3 ans. Donc ce que l'on fait, c'est que chaque année, quand il y a une information disponible, on la prend et s'il n'y en a pas, on attend. C'est la seule solution en fait, faire avec ce que l'on a. Ce qui m'intéresse dans ce que vous disiez, c'est effectivement ce processus et cette évolution tout à fait favorable.

Charles Tellier

L'UNOC3 c'est un très grand succès du multilatéralisme. Les pays sont venus, les pays étaient là pour discuter, ils étaient là pour parler, ils étaient là pour agir. Et donc quand on parle des engagements de Nice, c'est vraiment le terme « engagement » qu'il convient de mettre en avant. Les États ont pris-là des engagements qu'ils n'étaient pas obligés de prendre. Ils seront porteurs de quelque chose d'équivalent à ce que l'on appelle les *Contributions déterminées au niveau national* (CDN ou NDC en anglais), plans nationaux d'action climatique élaborés volontairement par chaque pays en vue de réaliser les objectifs de l'Accord de Paris et qui sont un élément essentiel de celui-ci. L'idée, c'est cela, c'est de porter des engagements.

Je pense que la prise de conscience est extrêmement forte dans l'ensemble des gouvernements. On le voit bien avec la dernière résolution sur l'élévation du niveau de la mer adoptée par l'Assemblée générale et qui était portée par le Vanuatu. Elle a été votée à une très large majorité des États membres, plus de 150. Seuls quelques-uns ne l'ont pas votée (pays du Golfe, Iran, États-Unis,

L'An I de la protection de la haute mer

Russie...), parce que ce sont des pays pétroliers rejetant toute idée d'une responsabilité des pays producteurs et exportateurs d'énergies fossiles dans le changement climatique. Je suis sûr que Sandrine Barbier et Anca Leroy en reparleront, parce que cela touche à la question de la protection de la haute mer dans BBNJ.

Donc oui, il y a une ambition réelle de faire à travers le multilatéralisme et malgré l'obstructionnisme de l'administration américaine actuelle, le lieu où on arrive à résoudre toute une série de sujets. La difficulté tient à ce que, en effet, ce sont des sujets qui sont très éclatés parce qu'ils sont traités dans cinq, dix, quinze, vingt enceintes différentes. C'est pour cela que nous, la France, en particulier avec l'Envoyé spécial du président de la République pour l'océan et pour les pôles, on essaie de construire cette vision d'ensemble et de dire « il y a un sujet global qui est l'océan et il faut aller au-delà de la problématique qui est de traiter chaque sujet dans son petit silo ». Il faut parvenir à une vision synthétique des enjeux. On ne peut pas parler de décarbonation de la planète juste à l'OMI, juste à la COP climat, etc.



Questions de Jean-Maurice Ripert : imaginons : je suis élu secrétaire général des Nations Unies dans quelques mois. Je vous demande de venir m'expliquer comment il faut faire ? Autrement dit, tout ce que vous décrivez sur la difficulté de mettre en rapport des choses qui se rapportent à un objet commun mais qui évidemment sont vus de prismes différents, c'est précisément l'objet des Nations Unies de faire cela. Je disais tout à l'heure, nous sommes très heureux d'avoir enfin complété le triptyque biodiversité-climat-océans. Qu'attendez-vous ? Que pourrions-nous attendre ? Que devrions-nous attendre ? Que faut-il demander aux Nations- Unies ? Je reconnais que là, je vous demande de m'aider à écrire notre prochain petit livre ! Qu'est-ce qu'il faut, que faut-il faire pour passer des pionniers aux coalitions arc-en-ciel ? Parce que c'est tout le problème aux Nations Unies, vous le savez bien. Le jour où un petit pays côtier découvrira qu'il a des ressources sous-marines colossales, il va être tenté de passer parmi ceux qui demandent que l'on exploite plus. On a vu avec le pétrole et le gaz malheureusement, dans quelques zones, que passer de la parole aux actes s'avère un peu plus compliqué. Donc, pardon, mais qu'attendez-vous ?

Marina Lévy

Que doit-on attendre ? Que peut-on attendre des Nations Unies en dehors d'être un lieu où on se réunit ? Je suis scientifique donc je vais vous donner une réponse de scientifique.

L'An I de la protection de la haute mer

On en a parlé, tout le monde en a parlé, je veux dire, la science est mise à mal en ce moment. Donc sans la science, on ne voit pas l'océan. On ne voit pas les dégradations qu'il subit. L'état de la connaissance de l'océan dépend des données que l'on peut en avoir, or ces données, elles sont en danger actuellement. La moitié des données physiques de l'océan est subventionnée par les États-Unis et actuellement, l'administration Trump est en train de couper ces financements. C'est comme si l'on était en train de perdre un œil sur ce que l'on voit dans l'océan. Voilà la première chose.

Deuxième chose, les polluants. S'agissant de polluants comme les plastiques dans l'océan, on n'a ni observations, ni données, si ce n'est de façon très ponctuelle. Donc je pense qu'un des enjeux c'est l'observation multilatérale et le partage des données parce que l'on ne pourra pas constater les problèmes et évaluer l'impact des politiques à mettre en place si l'on n'a pas une science océanique solide qui puisse poser les diagnostics sur le fondement d'observations fiables. Pour moi c'est la base. Et je pense que le rôle des Nations Unies est de protéger cela, le savoir, la vérité quoi, d'une certaine manière.

Patricia Ricard

Alors moi, j'ai ma lettre au Père Noël, si vous êtes élu. Dans le premier message je dirai « N'abandonnez pas les ODD » ! On sait s'en servir maintenant, c'est un repère, on a besoin de ce langage commun. Donc, battez-vous pour sauver ces ODD qui doivent devenir comme les lettres d'un alphabet commun ou les gammes de musique pour faire quelque chose d'harmonieux. Alors, gardez ces ODD, je vous en supplie.

Le deuxième message serait « fermez le Nexus¹¹ » ! Mettez plus de biodiversité et d'océan dans les COP climat. Mettez plus de climat dans les COP océan et biodiversité. Enfin, faites de chaque COP une COP plus resserrée sur le Nexus, sinon on n'y arrivera pas. Il faut que les COP deviennent des réunions internationales où effectivement on traite de la sécurité à la mer, de l'accès à l'eau, de l'énergie, les vrais défis de l'humanité de demain, en tenant compte des impacts qu'ils auront sur l'océan, sur la biodiversité, sur les enfants, sur la santé. On ne peut plus être en silos.

Charles Tellier

Moi je veux bien dire un petit mot là-dessus parce que j'ai travaillé pendant 4 ans à la réforme de l'ONU quand j'étais à la direction des Nations Unies au Quai d'Orsay et je sors de quatre ans dans une institution onusienne. Donc je vois bien

¹¹ Il s'agit du Nexus (ou réseau) Océan-Climat-Biodiversité dont l'objet est l'étude des interconnections entre phénomènes complexes dans ces différents domaines.

L'An I de la protection de la haute mer

les problèmes de coordination interne qui se posent. S'il y avait un message pour le Secrétaire général ou la Secrétaire générale – j'espère que ce sera une Secrétaire générale enfin à la tête des Nations Unies en janvier – il aurait vraiment trois composantes.

1. Bosser. Les chefs d'agence doivent travailler ensemble, de concert, beaucoup plus sérieusement que ce n'est le cas aujourd'hui. Il faut utiliser le *Chief Executive Board* (CEB) de manière beaucoup plus radicale. Il faut en faire un véritable outil de coordination interne. *One Ocean* peut être un tremplin pour cela. Pourquoi pas ?

2. Il faut dans la préparation des ODD futurs qu'il y ait quelque chose de clair sur l'océan. Moi je suis un fan de l'ODD 14 et des ODD en général, mais ils sont un peu complexes. Ils comprennent beaucoup de cibles. Qu'est-ce qu'on peut faire pour rationaliser, pour essayer d'en avoir non pas 17 mais peut-être 7 ? Est-ce que c'est possible ? Je ne suis pas sûr mais il ne faudrait pas que l'on en ait des dizaines. Et donc c'est très important de préserver les ODD mais en les clarifiant, en les rationalisant. Avant que ne se déclenchent les deux guerres qui nous occupent aujourd'hui, en Ukraine ainsi qu'au Proche et Moyen-Orient, on était très proche de résultats extrêmement positifs sur ce point.

3. Puis la dernière chose concerne le Secrétaire général. Il est aujourd'hui, sur les 20 ou 25 dernières années, depuis la fin de la Guerre froide, un Secrétaire général très impliqué sur les questions de paix, de sécurité, de résolution des conflits. On voit bien qu'aujourd'hui cette fonction-là ne « fonctionne » plus. Quelle est la capacité du Secrétaire général à s'impliquer sur des sujets vraiment cruciaux dans la sphère générale des enjeux globaux ? Est-ce que le Secrétaire général ne pourrait pas être là pour dire « on va réussir la négociation sur les plastiques et je m'y engage », au lieu d'essayer de résoudre pour la 20^e fois la situation en République démocratique du Congo ? Est-ce que ce ne pourrait pas être, avec la négociation sur les plastiques, deux ou trois autres négociations vraiment cruciales pour l'avenir de l'humanité ? Est-ce qu'il n'y a pas un espace pour les Nations Unies dans la prise en charge du patrimoine commun de l'humanité ?



Question de Jean Pierre Tardieu : je me demandais si on ne pouvait pas donner un peu plus de place à la réflexion économique dans ce domaine de l'Océan. Bien sûr, elle peut être caricaturée pour servir des intérêts particuliers, mais il y a une quinzaine d'années environ, pour essayer de convaincre ou de réduire l'influence des climatosceptiques, le gouvernement britannique avait demandé à un grand économiste anglais, Nicolas Stern, de faire une étude chiffrant les avantages et

L'An I de la protection de la haute mer

les inconvénients entre une action immédiate pour atténuer le changement climatique ou une action différée en ce domaine, et ce rapport a eu une influence non négligeable. Peut-on imaginer pareille démarche dans le domaine de la protection de l'Océan ?

Marina Lévy

Cela existe déjà un petit peu. Par exemple, dans le baromètre *Starfish*, on a des chiffres économiques et qui sont mis à jour chaque année. Les dégâts qui sont causés par les tempêtes et les cyclones, les débordements d'eau, tout cela est chiffré ; le prix des polices d'assurance aussi, ce sont des données économiques et elles sont chiffrées. Il en est de même de données économiques sur les problèmes de santé humaine liés à l'ingestion des plastiques.

Alors évidemment, ces chiffres ne sont pas mis à jour tout le temps, mais je pense que je suis absolument d'accord avec vous, ce sont ces données qui parlent le plus aux gens. Je pense que l'on doit aller dans cette direction-là. Comme il me paraît essentiel de chiffrer en même temps le prix des mesures de protection. C'est ce que disait Patricia Ricard tout à l'heure.

Combien cela va nous coûter de protéger l'océan et en retour quels sont les bénéfices que l'on va en tirer ? On peut comparer les deux chiffres et voir que la balance, comme le montre le rapport du GIEC sur le climat, penche clairement dans le sens de notre intérêt à engager des actions pour limiter l'ampleur du réchauffement climatique aujourd'hui, parce que le prix que l'on va payer si on ne le fait pas maintenant, sera largement supérieur. Ce sont des choses qui sont évaluées et mesurées et dont on trouve les chiffres dans les rapports du GIEC.

Patricia Ricard

Je suis totalement d'accord avec vous et j'irai même plus loin. Il faut qu'en fait cette protection de l'océan soit pour nous la première raison pour réinventer nos activités humaines sur terre puisque on sait maintenant que ce sont toutes nos activités qui ont un impact. Et là, vous pouvez créer une filière, et là vous pouvez redonner un petit coup de manivelle à une économie.

En fait, dans un monde idéal, il faudrait arrêter de vouloir monter dans le dernier train de la globalisation très carbonée avec aussi le gigantisme que l'on va retrouver dans beaucoup de domaines économiques ; sortir de ce train pour monter dans un vaisseau plus petit, plus raisonnable, plus agile. Si vous regardez bien, c'est sûr que le *shipping*, c'est formidable, mais c'est un modèle économique qui permet de faire cela, grâce notamment à une particularité fiscale qui lui permet d'avoir une innovation plus dynamique, ce qui n'est pas le cas d'autres

L'An I de la protection de la haute mer

secteurs. De même, quand vous regardez le secteur de la pêche, vous constatez qu'il y a encore des gens qui fabriquent des bateaux de 145 m capables de pêcher 400 tonnes de poissons par jour. Et ce bateau arrive à opérer – en rapport avec la compétence de l'Union européenne sur la pêche – jusque dans les eaux de souveraineté françaises, celles des 12 milles de la mer territoriale ?

Les réglementations européennes ne pourraient-elles pas empêcher cela ? Il y a donc encore des trous dans la raquette de la régulation économique. Par conséquent, je crois que c'est l'ensemble de tous ces mécanismes qui peuvent, si on travaille bien et si on a un petit peu de chance, créer le marché de demain. Le marché où effectivement chaque objet sera *Ocean friendly*, sera *climate friendly*, ou *social justice friendly*. On connaît les engagements, on connaît les enjeux, ce qui manque, c'est vraiment l'orchestration. Je pense que l'ONU pourrait être cet orchestre, parce que je n'en vois pas d'autres, à part l'ONU, qui pourrait avoir cette vision et cette compétence.

Charles Tellier

Précisément, c'est un peu le rôle que joue le coordinateur-résident des Nations Unies, en particulier dans les pays en développement. En France, nous n'avons pas de coordinateur-résident. C'est bien dommage parce que je suis sûr que l'on aurait des choses à apprendre de ce qui est produit par les agences des Nations Unies et qui pourrait nous parler. Dans beaucoup de pays, il y a un apport de la science produite par les agences des Nations Unies. Il ne faut pas oublier que les activités scientifiques des agences des Nations Unies produisent de la donnée, produisent de la data vraiment essentielle et cela peut permettre l'élaboration de politiques publiques plus robustes.

Mettre en musique l'action des Nations Unies, des banques multilatérales de développement et celle de l'ensemble des partenaires, je pense encore une fois qu'il y a là un vrai rôle pour un Secrétaire général ou une Secrétaire générale qui serait ambitieux pour soutenir le passage à une économie mondiale décarbonée et être dans chaque pays, je dirais, un porte-voix d'amplification de ce que disent aux gouvernements les coordinateurs-résidents. Chaque fois que l'un d'eux verrait par exemple le Premier ministre d'Éthiopie, le président nigérien, le président indonésien, il pourrait dire : « voilà, il y a trois ou quatre choses que mes équipes ont préparé. Ne pourrait-on pas les regarder et travailler ensemble ? Parce que pour votre pays, c'est cela qui serait important et nous pensons que l'on peut vous aider à le réaliser. » Cela permettrait d'utiliser cette manne énorme de connaissances et d'opportunités que produisent les Nations Unies, les banques multilatérales, pour impulser les changements de politiques publiques dont, globalement, tous les pays ont besoin, nous compris.

L'An I de la protection de la haute mer

Après est-ce qu'il faut créer un vrai GIEC de l'océan ? Je ne crois pas et je ne pense pas qu'au regard de l'architecture des traités telle qu'elle existe aujourd'hui, on puisse le faire. En revanche, que le GIEC parle plus d'océan, que la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) parle beaucoup plus de biodiversité marine, c'est possible. C'est quelque chose que les gouvernements et les Nations Unies doivent faire, c'est-à-dire dire autre chose qu'un rapport tous les 15 ans comme ils l'ont fait jusqu'à présent. Il faut que ce soit un chapitre du GIEC, dédié.

Je pense que c'est en effet plus simple d'étendre ainsi le champ de compétences du GIEC que d'imaginer mettre en place pour l'océan un processus aussi lourd que le GIEC ou même que l'IPBES pour la biodiversité. Je ne vois pas comment on pourrait arriver à créer un nouveau panel et à le financer aujourd'hui, ni ce qui permettrait de l'ancrer à une COP de la même façon que le GIEC est ancré dans la COP climat ou que l'IPBES est ancré dans la COP biodiversité.



Intervention de M. Olivier Poivre d'Arvor, ambassadeur et Envoyé spécial du président de la République pour les pôles et l'océan

Merci à l'AFNU d'avoir eu la bonne idée de faire un point, un an après l'UNOC, sur les avancées.

Il faut un certain courage quand même pour parler de multilatéralisme aujourd'hui. Ce n'est pas évident, mais beaucoup de choses ont été rappelées sur les acquis de l'UNOC et je veux vous dire que c'est la bonne surprise de l'année 2025. Car c'est un peu une surprise à vrai dire d'avoir pu le faire et je dois dire que notre réseau diplomatique, femmes et hommes dans les postes diplomatiques, a joué un rôle majeur pour faire bouger un peu les États.

Comme vous le savez, la grande victoire, c'est celle que nous avons obtenue à Nice qui a permis en effet la ratification et la mise en œuvre d'un traité historique qui je pense fera date et fait déjà date dans l'histoire non seulement de l'océan mais de la planète, puisqu'il touche et couvre 50 % de la surface du globe, c'est-à-dire la haute mer. Et depuis le juriste néerlandais Grotius¹², c'est-à-dire le 16^e siècle, cet accès à la haute mer était libre. Il n'y avait pas du tout de perspective de législation, de juridiction, de gouvernance de cet espace.

¹² Le *Mare Liberum* (De la mer libre) de Hugo Grotius (Huig de Groot), écrit en 1604 pour la Compagnie hollandaise des Indes Orientales fut publié en 1609.

L'An I de la protection de la haute mer

Je rappelle souvent que dans le fond, si on veut faire comprendre l'océan, c'est un peu comme un syndicat de copropriété. Une assemblée de copropriété, cela parle de travaux de réfection et dans le fond on pourrait considérer que l'océan se divise en trois lots principaux. Le premier, c'est celui qui appartient tout à chacun, la zone économique exclusive ; c'est son appartement et chacun, en tout cas parmi les pays qui ne sont pas enclavés, a un petit bout de cette vue sur la mer. Dans le fond, ça marche assez bien depuis 1982. Et c'est vraiment grâce aux Nations Unies et le travail formidable réalisé par des diplomates à l'époque, qui a permis que se mette en place cette convention sur le droit de la mer qui assure une organisation paisible de l'océan à part quelques escarmouches, comme celle qui oppose la Grèce et la Turquie, toujours au sujet d'énergies fossiles en général, mais ça fonctionne dans l'ensemble assez bien.

Le deuxième lot de cette copropriété, c'est la création d'un organisme qui allait gérer en quelque sorte le parking de la copropriété, les sous-sols, c'est-à-dire les grands fonds marins. Là, il y a à l'heure actuelle une bataille à mener et que nous menons à Kingston (Jamaïque¹³) pour une pause de précaution sur la question de l'exploitation des grands fonds marins.

Puis le troisième lot est celui dont je vous parlais à l'instant : la haute mer. Cet espace considérable est juridiquement, statutairement, patrimoine commun de l'humanité. À ce titre, il n'appartient et n'appartiendra à personne.

La première COP océan qui se tiendra le 11 janvier à New York au siège des Nations Unies, sera un événement, parce que vous remarquerez qu'on doit être à la 31^e COP climat¹⁴ et là on aura seulement pour la première fois dans l'histoire du multilatéralisme après Rio, une COP dédiée entièrement à l'océan. Je pense que ce sera une COP qui fera date, qui permettra de commencer à mettre en place tout un système d'aires marines protégées, de partage des ressources, de transfert de technologies, toutes sortes de projets ambitieux, autour desquels près de 100 pays, aujourd'hui 90, mais probablement alors 110 à 120 se retrouveront, ce qui est évidemment un chiffre assez impressionnant.

Je ne voudrais pas revenir sur toutes les négociations qui ont lieu sous l'égide de l'ONU, qui ont été peu ou prou lancées par la conférence sur les océans. Juste mentionner le soutien que l'on a apporté à la discussion sur le « traité plastiques ». Vous savez que c'est une discussion difficile parce que les pays producteurs d'énergie fossile évidemment sont à la manœuvre pour faire que l'on continue à produire allègrement du plastique à usage unique, ce qui n'est pas le point de vue d'au moins une centaine de pays qui s'y opposent. Mais il suffit d'une dizaine de

¹³ La Jamaïque, où fut signée solennellement, à Montego Bay, la convention des Nations Unies sur le droit de la mer en 1982, est le siège de l'Autorité Internationale des Fonds Marins.

¹⁴ Elle se réunira à Antalya (Turquie) du 9 au 20 novembre 2026.

L'An I de la protection de la haute mer

pays pour bloquer toute avancée en ce domaine. Ce sont d'ailleurs en général souvent les organisateurs des COP climat, ce qui est quand même assez mauvais signe. Cette discussion est donc plutôt en panne.

En revanche, il y a des discussions, comme celle de la lutte contre la pêche INN qui ont bien avancé dans le cadre de l'OMC ; de même l'accord du Cap¹⁵ négocié au sein de l'OMI. On a aujourd'hui quand même un nombre important de pays qui, sans être forcément les plus grands, font avancer les choses, même si le plus grand d'entre eux est absent de toutes ces discussions. Cette place vide laissée par les États-Unis, d'autres s'en emparent évidemment et l'on arrive quand même à de vrais succès, ce qui ne doit pas masquer les atteintes fortes à l'idée même des Nations Unies et du multilatéralisme.

On verra d'ailleurs, je pense, qu'un bon test sera le choix du prochain Secrétaire général des Nations Unies. Actuellement, Antonio Guterres est quelqu'un de très engagé sur les questions climatiques et de façon assez extraordinaire. Il s'exprime beaucoup sur le sujet. Mais je ne pense pas que ce soit tout à fait le rêve du président Trump d'avoir un pareil Secrétaire général à la tête de l'Organisation. Or vous savez que les pays membres permanents du Conseil de sécurité ont un droit de veto lors du choix d'un nouveau Secrétaire général. Il y aurait une logique à ce que cela soit une Secrétaire générale. Ce serait la première de l'histoire des Nations Unies. Nous serions ainsi un peu moins en retard, mais enfin je pense que ce n'est pas non plus, vu de la Maison Blanche, une préoccupation majeure. Nous avons auditionné ici à Paris plusieurs candidates de grande qualité qui se présentent à ce poste prestigieux.

Je voudrais peut-être vous donner une impression plus personnelle sur la question : qu'est-ce qui fait que cela avance ou n'avance pas pour l'océan ?

D'abord, il y a les scientifiques qui travaillent vraiment bien, parce que l'IFBES sert à quelque chose évidemment. Ils réalisent depuis des années un travail considérable de documentation, avec évidemment Françoise Gaill au tout début, puis d'autres comme Marina Lévy et d'autres encore ici présents. La qualité de ce travail des scientifiques est indiscutable. Il est maintenant vraiment partagé à l'échelle internationale, par tous. Je ne suis pas encore certain qu'il ait sur les chefs d'État une influence considérable, mais en France, je pense que c'est le cas. La notion de *chief scientist* est relativement peu développée dans le monde

¹⁵ Le CTA pour *Cape Town Agreement*, adopté en 2012 dans le cadre de l'OMI, n'a pu à ce jour entrer en vigueur faute d'un nombre suffisant de ratifications, alors même qu'il n'en faut que 22, avec la condition supplémentaire de représenter une flotte d'au moins 3 600 navires de pêche. Il concerne les règles de sécurité des équipages et des observateurs à appliquer sur les navires de pêche de dimension égale ou supérieure à 24 mètres. Règles primordiales quand on sait que le métier de marin-pêcheur est l'un des plus dangereux au monde, enregistrant chaque année des dizaines de milliers de décès : une échelle basse en comptabilise 32 000/an « déclarés ».

L'An I de la protection de la haute mer

et d'ailleurs les scientifiques ont raison de pas vouloir s'approcher trop du soleil politique pour ne pas finir en grands brûlés. De leur côté, les ONG font un travail exceptionnel. Je pense que vraiment ils ou elles ont sonné l'alerte dans beaucoup de domaines.

Je vois par exemple, sur la question de la décarbonation du transport maritime, des armateurs, à l'échelle mondiale, qui s'engagent dans cette voie, alors que cela représente des milliards et des milliards d'investissements pour changer évidemment leur armement, pour trouver les énergies décarbonées du futur. C'est l'ensemble des grands armateurs, y compris CMA-CGM, ceux des porte-conteneurs qui ont été d'accord pour avancer vers une décarbonation totale du transport maritime en 2050. Par contre, le vrai problème aujourd'hui, je pense, ce sont les États.

Vous avez, je dirais, trois sortes d'États. Ceux qui sont incorrigibles malheureusement. Et malheureusement, le premier d'entre eux, les États-Unis, sont vraiment bloquants d'une manière inacceptable sur beaucoup de sujets d'importance globale, de climat, de biodiversité, d'océan. Avec eux, il y a tous les pays producteurs d'hydrocarbures. On les voit, ils se retrouvent, ils sont une quinzaine, mais ils suffisent à influencer très fortement d'autres pays, souvent avec des mesures assez rudes, du chantage comme par exemple à l'OMI, disant aux délégations qui soutenaient un accord ambitieux de décarbonation du transport maritime que leurs délégués auraient quelques difficultés à aller aux États-Unis. Je crois que cela ne tient pas uniquement à la personnalité du président Trump. Les intérêts sont les intérêts, les intérêts d'exploitation des hydrocarbures sont ce qu'ils sont. Ce n'est pas demain que l'on les verra ces États du beau côté de l'histoire. Enfin, il y a tous les autres, qui sont innombrables, et qui sont, je dirais, des paresseux. Alors ceux-là, je ne vais pas vous les citer tous mais enfin on l'a vu à l'occasion du traité BBNJ, il a fallu aller les chercher un par un pour leur faire comprendre que c'était important de signer, y compris des États européens.

Je prends pour exemple l'Italie – peut-être y-a-t-il des Italiens parmi vous – mais enfin vraiment l'Italie qui, dans l'histoire, a été avec ses grandes républiques, un grand pays maritime, n'a toujours pas ratifié le traité. C'est assez surprenant, mais il y a encore en Europe quelques pays un peu paresseux. Quand on travaille avec eux, on se rend compte que pour eux, tout cela n'est pas encore très urgent.

De son côté, le continent africain reste assez peu vigilant sur ces questions. Quand on regarde par exemple les 90 pays qui ont à ce jour ratifié le traité, on voit qu'il y a peu d'États africains, alors que vous avez 38 états côtiers en Afrique. La prise en compte de ces traités, de ces questions de droit international, y est quand même relativement faible, dans une grande majorité d'entre eux. Je pense

L'An I de la protection de la haute mer

notamment aux négociations relatives à l'exploitation des grands fonds marins. Cette exploitation des grands fonds marins, elle ne sera faite que par un certain nombre de pays qui ont des licences d'exploration en vue d'une exploitation future et il n'y a pas de pays africain et le code minier qui est proposé actuellement n'est pas suffisamment satisfaisant pour leur permettre, ainsi qu'à d'autres, un partage des ressources qui est pourtant prévu. Néanmoins, il est vrai qu'il n'y a pas en ce domaine une mobilisation très grande, parce que l'océan n'est pas pour beaucoup de pays, y compris les pays côtiers, une priorité, loin de là. Cela n'a pas été non plus le cas en France pendant quelques siècles. Cela ne l'est plus aujourd'hui, évidemment. Voilà, ce sont donc ces pays-là qu'il faut vraiment faire bouger.

Et puis il y a quelques pays leaders. Moi, je suis très fier que dans notre pays et grâce à tous les acteurs du maritime, que ce soit les marins, notre Marine nationale, que ce soit évidemment l'ensemble des acteurs du secteur économique maritime, que ce soit les scientifiques, les représentants de la société civile, les juristes, les diplomates, il y ait vraiment aujourd'hui une conscience – dont j'espère qu'elle durera après les prochaines élections – que nous avons avec l'océan un objet formidable, y compris au sein des Nations Unies, de présence et d'influence. Nous sommes probablement le pays aujourd'hui leader dans ce domaine. Et nous avons aussi la chance d'avoir à nos côtés des pays qui considèrent que, pour eux, l'océan est une question existentielle.

Tous ces prétendus petits pays *Small Islands Developing States* qui sont souvent des *big ocean States* avec une très grande surface de zone économique exclusive, savent très bien que si l'océan n'est pas d'une manière ou d'une autre maîtrisé, gouverné, pensé et je dirais aussi égalitaire dans la répartition, cela sera évidemment pour eux une menace de disparition. Je terminerai en disant que nous avons de beaux combats à mener et que vous mènerez vous les futurs jeunes diplomates que vous êtes. La COP1 ne va pas tout régler.

La première COP de l'océan durera 10 jours. Je compte beaucoup sur nos amis de la direction juridique du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour faire avancer les dossiers. Puis, en quelque sorte, je terminerai en disant que sur l'océan, c'est assez simple, c'est soit la Chine qui va tenir l'ensemble du système, soit l'Europe.

La Chine a réalisé, je pense, depuis 1982, qu'ayant une zone économique exclusive assez petite après 4 siècles d'absence sur mer depuis les expéditions de l'amiral Cheng, qu'il lui fallait être une très grande puissance maritime, et probablement dans quelques années la première puissance maritime militaire. Son intérêt pour le traité de la haute mer et notamment pour le siège du Secrétariat de ce traité est une preuve que les Chinois veulent pouvoir être à la place des Américains, comme ils le sont déjà aussi dans le secteur des grands ports.

L'An I de la protection de la haute mer

Aujourd'hui, il n'y a plus de grands ports américains dans les 10 plus importants du monde.

Il y a beaucoup de ports chinois comme vous le savez. Les Chinois ont une grande ambition mais il y a une alternative : l'alternative européenne et européenne élargie. Je pense que l'on peut compter parmi ces pays-là. Le Royaume-Uni, la Norvège seraient plus prudents parce qu'ils ont un rapport plus particulier quand même aux ressources d'énergies fossiles mais nous sommes aujourd'hui, l'Europe, une grande puissance maritime et au sein de cette coalition européenne nous jouons un rôle très important. Alors, soyez les futurs diplomates, futurs ambassadrices, ambassadeurs de cette ambition européenne et faisons en sorte que ce mauvais refrain d'anti-multilatéralisme soit transformé de nouveau en passion d'époque heureuse. J'espère qu'on aura en janvier 2027 un ou une Secrétaire générale ambitieuse qui nous permettra de parer à tous ceux qui pensent que le droit international n'est pas la règle, à tous ceux qui pensent qu'à Ormuz, ce serait formidable d'établir un péage. Et je trouve très choquant que le président de Total, Monsieur Pouyanné, ait parlé de cette possibilité-là.

Il y a du droit, j'en ai découvert l'importance à travers tous ces contacts que j'ai pu avoir avec mes amis de la direction juridique. Et aujourd'hui, grâce au droit international, grâce à Montego Bay, grâce à la France et au traité de la haute mer, ce droit protège longuement et pour longtemps je pense, notre océan, bien commun de l'humanité. Merci à vous.

L'An I de la protection de la haute mer

2^e Table ronde

La mise en œuvre du traité sur la haute mer : enjeux et bénéfices

Présentation liminaire par les étudiants de SciencesPo Reims et de l'Université Paris-Panthéon-Assas

La négociation du traité sur la haute mer et les aspects diplomatiques de sa mise œuvre

Sandrine Barbier, directrice adjointe des affaires juridiques, ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères

Les 4 volets techniques de l'accord

Anca Leroy, Négociatrice ONU "BBNJ", DAEI, Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature

Le rôle de la science dans la mise en œuvre du traité BBNJ

Bleuenn Guilloux, Chaire de professeur junior en droit de la mer et de l'environnement (LIENSs, La Rochelle université)

La stratégie française sur les aires marines protégées en haute mer

Phénia Marras, chargée de mission milieu marin, ingénierie de projet pour la coopération internationale, Office français de la biodiversité (OFB)

AFNU Reims / RIMUN

Monsieur le président de l'AFNU, monsieur l'Ambassadeur, Madame Gaill, chers amis de l'AFNU, le 19 mars dernier, l'*Association française pour les Nations Unies* inaugurerait sa nouvelle section à Reims en collaboration avec RIMUN, l'association diplomatique de SciencesPo, à travers une première table ronde consacrée à la thématique suivante « Science et océan. Quelle diplomatie à l'heure de la première COP sur le traité de la haute mer ? ».

Donc aujourd'hui, nous allons vous présenter une courte restitution de cette table ronde et essayer d'en tirer quelques recommandations. À travers le cas du traité BBNJ, nous avons souhaité poser une question centrale : comment les connaissances scientifiques s'intègrent-elles dans les négociations internationales et comment les diplomates se saisissent-ils concrètement de ces travaux dans l'élaboration de nouvelles normes juridiques internationales ? Les échanges ont accueilli Françoise Gaill que nous souhaitons remercier pour l'organisation de ce colloque aujourd'hui, ainsi que M. Serge Segura, ancien ambassadeur pour les

L'An I de la protection de la haute mer

océans, Pierre Spielewoy, juriste international de l'environnement au Muséum national d'histoire naturelle, Aurore Morin de l'ONG IFAO, ainsi que Laurence de *Blue Foundation*. Comme l'a souligné Françoise Gaill, l'élaboration du traité BBNJ a marqué la première fois que la communauté scientifique s'est mobilisée avec une telle intensité autour d'un accord multilatéral. Mais cette relation entre sciences et diplomatie est réciproque.

Si les recherches scientifiques nourrissent les négociations, le traité contribue également lui-même à structurer les futurs champs de recherche océanographiques, en accordant une place particulière aux données jugées compréhensibles et opérationnelles par les diplomates. Les intervenants ont ainsi dessiné une véritable trame d'intégration du savoir scientifique dans ces négociations. Ils ont d'abord rappelé que les connaissances scientifiques constituent la base des décisions, qu'il s'agisse des priorités de conservation portées par les ONG, des évaluations d'impact environnemental ou encore de la définition des futures aires marines protégées dans le cadre de l'objectif international du 30 x 30. Pierre Spielewoy a souligné un élément essentiel : cette intégration commence avant tout par l'émergence progressive d'un langage scientifique dans les négociations diplomatiques.

Le traité BBNJ en fournit plusieurs exemples très concrets, notamment autour des ressources génétiques marines enjeu central dans la notion du partage des bénéfices. À ce titre, l'intégration des informations de séquençage numérique dans les discussions constitue une avancée particulièrement révélatrice. Pour la première fois, un traité international de cette ampleur cherche à encadrer juridiquement des données scientifiques particulièrement techniques.

Depuis cette première conférence à Reims, les discussions internationales se sont poursuivies à New York dans le cadre de la III^e commission préparatoire du traité BBNJ, qui s'est réunie du 23 mars au 2 avril 2026. La PREPCOM3¹⁶ a permis plusieurs avancées relatives à la mise en œuvre concrète du traité et à la définition de son architecture institutionnelle. Et la PREPCOM3, justement, a confirmé l'importance centrale du conseil scientifique dont les modalités de fonctionnement et les règles de composition ont commencé à être précisées. Les discussions ont notamment montré la volonté de nombreux États de garantir un organe composé d'experts scientifiques indépendants, nommés par les États sans pour autant les représenter, et M. Segura a par ailleurs rappelé l'importance d'une parité dans ce conseil.

¹⁶ Commission préparatoire de l'accord BBNJ. La PREPCOM3 s'est tenue à New York au siège de l'ONU du 23 mars au 2 avril 2026.

L'An I de la protection de la haute mer

Dès lors, les conférenciers ont également souligné qu'un savoir scientifique, aussi solide soit-il, ne devient réellement opérationnel que s'il peut être traduit, partagé et rendu accessible aux décideurs. Et ainsi, nous avons deux sous-recommandations. Dans cette logique, la PREPCOM3 a notamment avancé sur le développement d'un *Clearing- House Mechanism* (CHM)¹⁷ conçu comme une plateforme internet centrale de partage des données scientifiques, des évaluations environnementales, des mécanismes de coopération et des informations relatives aux ressources génétiques marines.

Au-delà d'un simple outil technique, ce mécanisme pourrait ainsi devenir l'un des principaux instruments de circulation et d'hébergement des recherches scientifiques afin de permettre aux États l'accès aux travaux scientifiques les plus récents. D'autre part, ces connaissances devront être accessibles pour permettre le travail essentiel d'intermédiation entre les chercheurs et les gouvernants. Dès lors, il est primordial de définir pour la COP1 des règles claires relatives à l'intégration des ONG, tout en préservant des espaces ouverts de participation pour ces dernières et les observateurs. Cela permettrait notamment que les ONG puissent se saisir des recherches et qu'elles puissent, comme les plateformes scientifiques, contribuer à la circulation des connaissances et à la formulation de recommandations opérationnelles auprès des États.

Cette traduction par intermédiaire serait également complétée par des structures comme IPOS¹⁸ dont la gouvernance mêle justement politique et scientifique. Ces données scientifiques opérationnelles seraient notamment primordiales pour la mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation des politiques environnementales en vue de garantir l'effectivité des engagements pris par les États, notamment en ce qui concerne les aires marines protégées et l'objectif du 30 x 30¹⁹. Enfin, comme l'a rappelé M. l'ambassadeur Segura, il est nécessaire de penser dans le long terme et de réfléchir aux futurs moyens de faire respecter les réglementations établies par la première COP, thème par thème. Pour finir, nous tenions à souligner qu'au-delà de l'étude de l'intégration du processus scientifique dans le processus diplomatique, le traité BBNJ demeure la

¹⁷ Cf. La Convention sur la diversité biologique de 1992 (article 18.3) qui a institué le principe de ce type de mécanisme visant à faciliter les échanges de données au plan mondial et à encourager ainsi la coopération scientifique au plan international.

¹⁸ IPOS ou *International Platform for Ocean Sustainability* (Plateforme internationale pour la durabilité de l'océan) dont la vocation est de faciliter à l'échelle mondiale le lien entre recherches scientifiques marines et décideurs politiques.

¹⁹ Adopté en 2022 au sein de la COP15 de la Convention pour la Biodiversité, il s'agit de l'objectif mondial visant à protéger 30% des espaces terrestres, des espaces d'eau douce et de l'océan à l'échéance 2030.

L'An I de la protection de la haute mer

preuve que le multilatéralisme et le droit international fonctionnent encore, qui plus est sur des sujets aussi techniques et précis.

Plusieurs intervenants ont également souligné que la dynamique actuelle en faveur de nouvelles régulations internationales apparaît aujourd'hui fortement portée par les États du Sud, notamment sur les enjeux environnementaux et de gouvernance des biens communs. Enfin, la France a par ailleurs joué un rôle important dans la discussion visant à éviter le blocage des futures aires marines protégées par la seule règle du consensus en faisant prévaloir la grande innovation qu'est le recours au système de la majorité relative mentionné par M. Ségura. Et c'est précisément dans cette continuité que nous espérons que cette nouvelle table ronde s'inscrit, consacrée à la mise en œuvre de ce traité, et nous souhaitons ainsi de très riches échanges à Sandrine Barbier, Anca Leroy, Bleuenn Guilloux et Phénia Marras autour de ces enjeux désormais centraux pour l'avenir de la gouvernance internationale des océans. Nous vous remercions.

Université Paris-Panthéon-Assas (Assas MUN)

Mesdames, Messieurs, Sylvia Earle²⁰ a un jour écrit « Pas d'eau, pas de vie, pas de bleu, pas de vert ». Elle fixait ainsi en une formule implacable le point central de notre humanité, le point central qui donne une vraie définition aux termes « planète bleue ».

Un an après l'UNOC3 à Nice, les États ont enfin compris que pour protéger notre monde vert, il faut passer par notre droit bleu. Nous voilà aujourd'hui réunis pour mesurer les impacts historiques qui encadrent le traité BBNJ. Au nom d'*Assas Model United Nations*, nous sommes profondément reconnaissants de pouvoir nous tenir devant vous aujourd'hui.

En effet, cette intervention s'inscrit dans un cycle de conférences mené par l'AFNU que nous remercions chaleureusement pour leur confiance. À plusieurs reprises, nous avons présenté le rapport établi par notre association dans le cadre de l'UNOC3. Ce travail s'est nourri notamment d'une conférence menée avec Mme Charlotte Tagus, spécialiste en hydro-diplomatie. Nous avons pu discuter des enjeux autour des ressources rares et notamment de la situation de stress hydrique qui touche de nombreux États. Nous avons également analysé la question du droit international et étudié comment ce droit peut encadrer ces enjeux-là. Car vous le savez, la haute mer multiplie les défis à haut niveau de difficulté.

²⁰ Fondatrice de *Mission Blue*. Voir son ouvrage *The Word is Blue. How Our Fate and the Ocean's are One*, Tantor Media, 2009, et 2021 en livre audio.

L'An I de la protection de la haute mer

Ce gigantesque bien commun, berceau de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité marine et des fonds marins, exige désormais une action ferme, une action unie, une action rapide. C'est pour cela que nos instruments juridiques doivent cesser d'être de simples déclarations d'intention, un droit déclaratoire (*soft law*), pour devenir de véritables boucliers contraignants. Le droit international de la mer a tracé son chemin depuis la conférence de Genève en 1958 jusqu'à la convention de Montego Bay en 1982 et son complément de 1994 sur la Zone (les grands fonds marins internationaux). Aujourd'hui, le traité BBNJ adopté en 2023 marque une rupture majeure en étant porté par quatre piliers stratégiques : les ressources génétiques marines, les outils de gestion par zone comme les aires marines protégées, les évaluations d'impact environnemental et le transfert de technologie. Mais ne nous y trompons pas, la complexité des négociations passées nous rappelle que le progrès n'est jamais linéaire.

La loi ne suffit pas. Le chemin vers une authentique protection de la haute mère doit aller bien au-delà du texte juridique. Le droit n'est rien sans la volonté. La règle n'est rien sans la pédagogie. La survie des océans ne peut plus être un objectif lointain confiné dans le secret des forums internationaux. Elle doit devenir un engagement vivant, concret et multiscalair. Ce traité BBNJ, malgré sa puissance, demeure encore trop méconnu. Pourtant, le compte à rebours est lancé. À la suite de la PREPCOM3 qui s'est tenue à New York en avril dernier, les recommandations ont été transmises et la trajectoire vers la COP1 de janvier 2027, première COP océan, est désormais irréversiblement tracée.

L'objet de notre table ronde est précisément de lever le voile, d'expliquer de manière pédagogique et stratégique les enjeux et les bénéfices de la mise en œuvre du traité. C'est pour cela que nous sommes honorés d'être ici afin de pouvoir représenter les étudiants qui seront amenés à apprendre de ces actions concrètes, de les mettre en œuvre et de les renforcer. C'est pour cela que nous remercions l'AFNU pour cette invitation et pour l'organisation de ce colloque.

Sandrine Barbier

Bonjour à toutes et tous. Merci beaucoup à l'AFNU pour l'invitation. C'est un vrai plaisir d'être ici, de retrouver des visages connus, mes camarades avec lesquels nous avons été à New York d'abord pour négocier l'accord et puis maintenant lors de la commission préparatoire chargée de préparer cette fameuse première COP océan. Alors, comme un camarade a dit précédemment qu'il y avait parfois des erreurs en matière scientifique, il y en a aussi souvent, malheureusement, en matière juridique. Et la première de ces erreurs sur laquelle je voudrais revenir, c'est de dire que la haute mer ait été jusqu'à présent une zone de non droit. C'est absolument faux. Il y a la convention des Nations Unies sur le

L'An I de la protection de la haute mer

droit de la mer dont il a été beaucoup fait écho. Et cette convention des Nations Unies sur le droit de la mer, elle contient une partie XII sur la préservation du milieu marin.

Alors qu'apporte l'accord BBNJ ? Il vient en fait rendre opérationnels, concrétiser les principes qui sont dans la convention des Nations Unies sur le droit de la mer et les obligations qui en découlent pour les États. Il sert ainsi à prévoir des obligations plus précises, des mécanismes, des processus, pour assurer une meilleure protection de l'environnement marin et également une meilleure connaissance des ressources génétiques marines ainsi que le transfert des capacités. Mais Anca Leroy reviendra sur cela. Il a été fait écho également, à juste titre, au succès historique qu'a représenté l'accord BBNJ, en termes de réussite du multilatéralisme. Ce n'est pas si souvent que l'on a à s'en féliciter en ce moment.

Le seul point qui a déjà été évoqué mais sur lequel je voudrais insister, c'est l'importance en fait du politique. Le traité BBNJ a été très long à négocier. Les discussions ont commencé avant 2005. Donc il y a d'abord eu tout un travail de négociation des paramètres de la discussion, sur quoi allait porter la négociation, qui ont déjà duré près de 10 ans. Ensuite la négociation sur le fond des dispositions a elle-même duré de 2018 à 2023 donc 5 ans, avec l'interruption Covid. Donc la négociation elle-même a été assez rapide finalement puisqu'on a eu six ans, enfin six fois quelques semaines, pour la mener à bien.

Ce n'est pas non plus très long en soi, parce que tout le travail préparatoire avait été fait en amont et on voit par exemple sur la négociation « plastiques » que ce qui achoppe c'est que l'on n'est pas encore parvenu à se mettre d'accord sur les paramètres : c'est-à-dire sur la question de savoir de quoi on va parler ? On voit-là que les négociations multilatérales, cela prend du temps et le traité BBNJ en est un exemple. Et pourquoi à un moment donné il y a eu cette bascule ? Cela a été dit tout à l'heure, mais je souhaite le rappeler : c'est lié au *Nexus* avec le climat et la place de l'océan.

Et c'est cela qui a fait que les politiques se sont impliqués parce que « BBNJ » déjà, c'est extrêmement technique, et personne ne comprend ce que cela veut dire. Donc avec les politiques, quand on leur disait qu'il fallait vraiment s'en occuper, cela ne marchait pas. Et c'est vraiment le *Nexus* avec le climat, la biodiversité, le sentiment de l'urgence qui va avec, qui a placé – et l'année 2022 a vraiment été une charnière de ce point de vue-là – l'accord BBNJ en haut des enjeux et c'est comme cela que l'on y est arrivé. Parce que les juristes, vous pouvez les laisser discuter pendant 50 ans sur la position d'une virgule. Donc à un moment, le fait de se dire « *Non mais là il faut délivrer, il faut que ça s'arrête* », a débouché sur

L'An I de la protection de la haute mer

le résultat vraiment exceptionnel qu'est le BBNJ, parce que l'on aurait aussi bien pu conclure un accord dans lequel il n'y a rien. Là, ce n'est pas le cas.

Il y a vraiment des choses dans cet accord BBNJ, tout en faisant en sorte de préserver sa future universalisation. Parce ce que l'un des enjeux c'est aussi, et cela a été dit, que si c'est bien d'avoir un traité, il faut effectivement qu'il soit mis en œuvre ; et il faut qu'il soit mis en œuvre par le plus d'États possible et des États qui utilisent la haute mer. Si vous n'avez que des États qui ne pêchent pas, qui ne commercent pas, qui en fait restent sur la rive, vous pouvez créer toutes les belles aires marines protégées que vous voulez. Si les États qui eux pêchent, commercent, etc., ne sont pas liés par le traité, celui-ci ne sert pas à grand-chose. Il fallait donc, et ce fut un de nos objectifs, pour la France, de faire attention à porter une ambition mais aussi à avoir certains garde-fous pour que des États qui pouvaient être un peu réticents y adhèrent. Ce fut notamment le cas du Japon qui est partie au traité alors qu'au départ ce n'était pas évident qu'il y vienne et la Chine également.

En revanche, il y a effectivement, comme l'a dit l'ambassadeur Poivre d'Arvor, des États qui resteront en dehors, au moins pour l'instant, mais en tout cas cette balance a été une de nos préoccupations. Et sur la mise en œuvre, pour être brève, je dirais que les enjeux sont en fait de deux sortes. Il y a d'abord un enjeu, je dirais, endogène, c'est-à-dire propre au traité : l'adoption, lors de la COP1, d'une structure institutionnelle qui garantira au BBNJ un fonctionnement efficace, qui permettra d'atteindre les objectifs dont il est porteur. Éviter ce qu'on appelle « l'usine à gaz », c'est-à-dire quelque chose de trop complexe, avec trop d'itérations, qui fait que l'on n'arrive jamais à en sortir quoi que ce soit, et qui soit aussi soutenable financièrement car pour l'instant on n'a pas, parmi les parties au traité, beaucoup d'États qui aient de l'argent. Donc ce volet institutionnel est un enjeu et ce sera l'objectif de la première COP.

Ensuite, l'autre enjeu, aussi mentionné par Charles Tellier tout à l'heure, est de nature exogène. C'est le fait que l'on a actuellement une gouvernance fragmentée de l'océan et que le traité BBNJ ne sera utile que si on arrive en fait à ce que, avec les autres organisations impliquées dans l'océan, cela opère, fonctionne de manière cohérente, complémentaire. Il s'agit d'un vrai défi, y compris pour des États qui ne sont pas schizophrènes, c'est-à-dire pro-environnement quand ils sont BBNJ et pro-pêche quand ils sont dans les organisations régionales de pêche. Et donc il faut aussi que les États soient cohérents avec eux-mêmes, y compris entre administrations internes et ce n'est pas toujours simple. Merci beaucoup.

Anca Leroy

Je souhaiterais tout d'abord remercier l'AFNU pour cette invitation. Permettez-moi également de vous dire que je suis extrêmement honorée de voir l'enthousiasme des étudiants. C'est vraiment remarquable et, je dois le dire, particulièrement touchant, puisque cet accord a représenté près de sept années de travail pour ma part. Pendant toutes ces années, je me suis régulièrement demandé si j'allais réussir cette mission et la mener à son terme.

Mon rôle de négociatrice, au nom de l'Union européenne et de ses 27 États membres dont la France, a principalement porté sur le volet relatif aux ressources génétiques marines et séquençage numérique, le partage des avantages, les droits de propriété intellectuelle. J'ai également assuré au niveau national la coordination des services du ministère de la Transition écologique sur l'ensemble des volets techniques de l'Accord avec une petite équipe qui m'accompagnait au quotidien sur les aspects techniques.

Nous avons travaillé en copilotage avec nos collègues de la Direction des affaires juridiques du Quai d'Orsay. Pendant la Présidence française de l'UE, nous étions une petite équipe, essentiellement féminine, pour assurer au quotidien le suivi et la coordination des travaux. Je voudrais à ce titre saluer notre collègue Alexia, qui n'est pas avec nous aujourd'hui et qui a porté à bras-le-corps les travaux sur le traité BBNJ.

Bien sûr, derrière cette équipe rapprochée, il y avait tout un collectif de collègues, d'ambassadeurs, d'experts et de services qui ont été consultés et qui ont contribué aux travaux tout au long de ces 15 années de négociation. C'est important de le rappeler, car ce traité est véritablement le fruit d'un travail collectif, qui a mobilisé de nombreuses personnes engagées, administrations et partenaires.

Les quatre grands volets de l'Accord BBNJ

Pour simplifier, l'Accord BBNJ repose sur quatre grands volets : les ressources génétiques marines et le partage des avantages, y compris les informations de séquençage numérique, les outils de gestion par zone, notamment les aires marines protégées, les évaluations d'impact sur l'environnement, le renforcement des capacités et le transfert de technologies marines.

Je vais commencer par le premier volet, celui sur lequel j'ai personnellement travaillé : les ressources génétiques marines et le partage des avantages.

a) Les ressources génétiques marines et le partage des avantages

Pour comprendre de quoi l'on parle, il faut d'abord revenir à la définition. La ressource génétique marine est le matériel d'origine végétale, animale, microbienne ou autre, contenant des unités fonctionnelles de l'hérédité et présentant une valeur effective ou potentielle.

Cela peut sembler très juridique, mais derrière cette définition se trouvent des ressources qui peuvent avoir une valeur scientifique, environnementale et économique considérables. J'invite vraiment les étudiants à aller regarder les définitions juridiques de l'Accord. En droit international, la terminologie est extrêmement importante, parce que les termes employés déterminent ensuite le champ d'application des obligations.

Dans cette présentation, je vais volontairement simplifier. On peut penser, par exemple, aux algues, aux éponges ou encore aux bactéries marines, qui peuvent présenter des caractéristiques biologiques ou biochimiques intéressantes pour la recherche et le développement.

Les informations de séquençage numérique

Un autre sujet essentiel est celui des informations de séquençage numérique, ou *Digital Sequence Information*, la DSI. De manière simplifiée, il s'agit d'informations issues du séquençage génétique d'une ressource biologique, qui peuvent être utilisées notamment à des fins de recherche et de développement. Et c'est précisément là que se trouvait l'un des enjeux majeurs de la négociation.

Le développement des biotechnologies permet aujourd'hui de travailler non seulement à partir de l'échantillon physique d'une ressource, mais également à partir des informations génétiques qui en sont issues.

Que prévoit concrètement l'Accord ? Il établit notamment un système de notification concernant l'accès aux ressources génétiques marines et aux informations de séquençage numérique sur ces ressources.

Pourquoi ? Pour pouvoir suivre les différentes étapes de l'utilisation de ces ressources, depuis leur collecte jusqu'à leur utilisation et leur éventuelle commercialisation. L'Accord prévoit ainsi un mécanisme de partage des avantages, à la fois monétaires et non monétaires.

Prenons un exemple très simple. Imaginons qu'un industriel découvre une propriété particulière dans une enzyme dérivée d'un organisme marin. Il va ensuite mener des travaux de recherche et développement, éventuellement

L'An I de la protection de la haute mer

déposer un brevet, développer un produit (par exemple une crème) puis commercialiser ce produit.

On passe alors de la recherche à une phase de valorisation économique. L'Accord prévoit un mécanisme de partage des avantages monétaires, dont les modalités devront être précisées dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord par la Conférence des Parties. Il est donc important de ne pas présenter aujourd'hui un taux de paiement comme définitivement fixé : les modalités précises de ce partage devront être développées par les Parties.

Les avantages non monétaires sont également très importants : accès aux échantillons et aux données, partage des connaissances scientifiques, renforcement des capacités et transfert de technologies marines, entre autres.

Un enjeu d'équité entre les pays

La question centrale était celle de l'accès aux ressources, mais aussi de l'accès aux technologies, aux capacités scientifiques et du partage juste et équitable des avantages. Ce volet de la négociation a été particulièrement épineux, compte tenu des enjeux considérables qu'il représente, tant pour les pays du Nord et leurs industries que pour les pays du Sud. C'est précisément ce à quoi Françoise Gaill faisait référence tout à l'heure lorsqu'elle évoquait la question de l'« équité », que l'on oublie parfois derrière les aspects purement scientifiques ou économiques.

Les pays en développement ont beaucoup insisté sur la nécessité de pouvoir bénéficier davantage des retombées de ces recherches et de disposer de capacités scientifiques et technologiques leur permettant de participer pleinement à ces activités.

La DSI : un enjeu majeur de la négociation

L'étudiante qui est intervenue sur ce sujet a fait référence, à juste titre, à la question des informations de séquençage génétique, ou DSI, qui a constitué un enjeu majeur dans la négociation. L'intégration de la DSI dans l'Accord BBNJ s'est faite dans la dernière phase de la négociation. Ce fut véritablement un « last-minute deal », ce que l'on appelle parfois, dans le langage des négociations internationales, un « *take-it-or-leave-it text* », qui nous a été proposé par le groupe des pays du G77.

Initialement, le traité n'était pas censé traiter des données de séquençage génétique, mais principalement des ressources génétiques marines elles-mêmes, c'est-à-dire des ressources physiques. Or, entre-temps, les technologies de

L'An I de la protection de la haute mer

séquençage et les possibilités d'utilisation des données génétiques avaient profondément évolué.

Il était donc essentiel de tenir compte de cette évolution technologique. L'intégration de la DSI dans le champ d'application du BBNJ a été fondamentale : sans elle, nous aurions pris le risque de construire un régime portant sur la ressource physique tout en laissant de côté une partie essentielle de la manière dont ces ressources sont aujourd'hui étudiées et utilisées.

Interactions avec les négociations DSI dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique

La question de la DSI dépasse largement le cadre du BBNJ.

La Convention sur la diversité biologique (CDB, a été la première grande instance internationale à aborder cette question dans le cadre des discussions sur les informations de séquençage numérique. La DSI est devenue un sujet majeur dans les discussions relatives à l'accès et au partage des avantages, notamment parce qu'en 1992 le texte de la CDB ne prévoit pas de dispositions sur les informations de séquençage numérique.

En 2010, le Protocole de Nagoya porte sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. Il est entré en vigueur le 12 octobre 2014 et la France l'a ratifié en 2016. Le terme « protocole » désigne ici un instrument international qui complète un traité antérieur. Dans le cas présent, il s'agit de la Convention sur la diversité biologique, adoptée à Rio de Janeiro en 1992.

Le Protocole de Nagoya constitue donc un élément important du régime international relatif à l'accès et au partage des avantages, mais il a été négocié et conçu dans un contexte où la question des données de séquençage numérique n'avait pas pu être prise en compte car le système bilatéral était uniquement applicable aux ressources génétiques physiques et aux connaissances traditionnelles associées.

Il a fallu attendre la COP16 de la CDB, en 2024, pour que les Parties adoptent enfin une décision visant à opérationnaliser un mécanisme multilatéral de partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de la DSI, à travers la création du Fonds de Cali.

Il est important de préciser que le mécanisme de la CDB et celui à venir du BBNJ relèvent de deux instruments juridiques différents et d'un champ d'application géographique distinct également.

L'An I de la protection de la haute mer

Il faut plutôt comprendre ces deux processus (CDB et BBNJ) comme distincts mais qui doivent néanmoins dialoguer et rechercher autant que possible une cohérence.

Interactions avec les négociations à l'OMPI

L'adoption du BBNJ s'inscrit également dans un contexte international plus large, notamment dans les travaux menés au sein de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, l'OMPI.

Dans le cadre des négociations BBNJ, nous avons également dû prendre en compte les questions liées à la propriété intellectuelle, notamment aux brevets.

En 2024, les États membres de l'OMPI ont adopté le Traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. Ce traité a été adopté le 24 mai 2024 à Genève. Il établit notamment une obligation de divulgation concernant certaines demandes de brevet fondées sur des ressources génétiques ou des savoirs traditionnels associés.

C'est un exemple intéressant de l'interconnexion croissante entre les différents processus internationaux : biodiversité, ressources génétiques, propriété intellectuelle et biotechnologies.

Interaction avec les négociations à l'OMS

Les scientifiques nous ont également alertés sur l'utilisation potentielle des séquences génétiques dans différents secteurs, notamment pharmaceutique. Cela renvoie à d'autres processus internationaux, notamment ceux qui sont menés dans le cadre de l'Organisation mondiale de la santé.

On a ainsi vu apparaître un véritable réseau de négociations internationales autour des ressources génétiques, de la recherche, de l'innovation, de la propriété intellectuelle et du partage des avantages.

Le deuxième grand volet de l'Accord BBNJ concerne les outils de gestion par zone, notamment les aires marines protégées.

b) Les outils de gestion par zone et les aires marines protégées

L'objectif du BBNJ est de bâtir un mécanisme mondial permettant notamment de créer des aires marines protégées dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

L'An I de la protection de la haute mer

Ces outils doivent notamment contribuer aux objectifs internationaux de conservation de la biodiversité, parmi lesquels l'objectif dit « 30 x 30 », qui vise à assurer la conservation d'au moins 30 % des zones terrestres, des eaux intérieures et des zones marines et côtières d'ici à 2030.

Il faut toutefois distinguer les différentes catégories d'aires protégées et leurs bases juridiques. Les AMP créées dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, celles qui pourront être établies dans le cadre du BBNJ et celles relevant de mécanismes régionaux ne sont pas juridiquement identiques.

BBNJ pourra contribuer à l'objectif 30 x 30, mais il ne faut pas considérer que l'ensemble des 30 % d'aires marines protégées sera nécessairement créé dans le cadre du BBNJ.

À quoi servent ces aires marines protégées ?

De manière très concrète, elles peuvent notamment permettre de protéger des habitats vulnérables et des espèces migratrices, de limiter certaines activités de pêche ou encore de réduire les pressions exercées par certaines activités humaines. On pense notamment aux baleines, aux requins, aux tortues et à de nombreux autres organismes marins.

Mais là encore, BBNJ devra assurer une coordination avec les organisations déjà existantes. Il devra interagir avec les conventions de mers régionales et avec les organisations régionales de gestion des pêches, les ORGP. Ces organisations disposent déjà de mandats et de compétences spécifiques. L'enjeu sera donc de mettre en place une véritable coopération entre le système institutionnel du BBNJ et ces organisations régionales, tout en respectant leurs mandats respectifs.

BBNJ ne vient pas remplacer les dispositifs régionaux existants. Il doit s'articuler avec eux.

Les conventions de mers régionales

C'est important de rappeler qu'il existe déjà de nombreuses conventions et organisations régionales consacrées à la protection du milieu marin.

Par exemple, dans l'Océan Indien occidental, la Convention de Nairobi constitue un cadre régional important.

Dans le Pacifique, la Convention de Nouméa constitue également un instrument régional majeur.

L'An I de la protection de la haute mer

Et dans l'Atlantique du Nord-Est, la Convention OSPAR permet aux Parties de coopérer sur la protection du milieu marin et d'établir régulièrement des évaluations de l'état des écosystèmes marins.

Il existe donc déjà une architecture de gouvernance océanique régionale importante. La mise en œuvre du BBNJ devra tenir compte de cette architecture et reposer sur un mécanisme de coopération entre les différents instruments.

Il faudra ainsi que le Secrétariat du BBNJ établisse des relations de travail avec les secrétariats des conventions et organisations régionales concernées. BBNJ ne pourra pas imposer ses règles aux organisations régionales. Il devra travailler avec elles, dans le respect de leurs mandats respectifs et les inviter à trouver des modalités de travail efficaces.

Le troisième grand volet de l'Accord concerne les évaluations d'impact sur l'environnement.

c) Les évaluations d'impact sur l'environnement

Là encore, j'invite les étudiants à prendre en compte la définition exacte donnée par l'Accord. De manière simplifiée, il s'agit d'évaluer les effets qu'une activité pourrait avoir sur le milieu marin avant sa réalisation. L'un des éléments particulièrement importants de la négociation concernait les activités relevant de la juridiction ou du contrôle d'un État mais susceptibles d'avoir des effets dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale. C'est un point important parce que les activités humaines ne s'arrêtent évidemment pas aux frontières juridiques.

Une activité peut être autorisée dans une zone relevant de la juridiction d'un État et avoir des effets sur des écosystèmes situés au-delà. BBNJ apporte donc un cadre pour mieux prendre en compte ces effets sur la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. C'est une avancée importante, notamment parce que cette dimension n'était pas au cœur du mandat initial de la négociation.

La société civile a également joué un rôle important dans cette négociation. Je pense notamment à la High Seas Alliance, qui a travaillé pendant plusieurs années avec les États sur ces questions.

L'exemple des câbles sous-marins

Un exemple particulièrement pertinent, actuel et important est celui de la pose de câbles sous-marins. Plus de 99 % du trafic international de données passe

L'An I de la protection de la haute mer

aujourd'hui par des câbles sous-marins. Ils constituent donc une infrastructure essentielle de notre économie numérique mondiale.

Cela illustre également l'importance des technologies marines et des infrastructures sous-marines, ainsi que la nécessité de mieux mesurer leurs éventuels impacts sur l'environnement marin. BBNJ pourra contribuer à une meilleure prise en compte de ces impacts lorsqu'ils relèvent de son champ d'application.

d) Le renforcement des capacités et le transfert de technologies marines

Enfin, le quatrième grand volet concerne le renforcement des capacités et le transfert de technologies marines. Et ce volet n'est pas secondaire. Il répond à une question fondamentale : comment faire en sorte que le nouveau droit international de la mer puisse être effectivement mis en œuvre par l'ensemble des États, et pas uniquement par ceux qui disposent déjà des moyens scientifiques, techniques et financiers les plus importants ?

L'objectif est de permettre à ces États, et notamment à leurs chercheurs et scientifiques, de disposer de davantage de capacités pour participer à la recherche marine, à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité marine.

Le transfert de technologies marines est donc indissociable du renforcement des capacités. Cela concerne notamment la formation, l'accès aux données et aux connaissances scientifiques, les infrastructures, les équipements, ainsi que le développement des compétences nécessaires à la recherche et à la conservation.

Un grand merci à toute l'équipe et à l'ensemble des collègues qui ont travaillé sur le BBNJ, car ce fut véritablement un travail collectif, inscrit dans la durée. Je n'oublie pas non plus notre ministre chargé de la Mer, ainsi que Françoise Gaill, qui ont beaucoup œuvré pour faire reconnaître l'Océan comme un bien commun de l'humanité. Cette vision a notamment trouvé une traduction dans le préambule de l'Accord, à travers la notion de « *stewardship* ».

Enfin, je voudrais adresser un mot de remerciement tout particulier à notre Ambassadeur pour les océans, Monsieur Olivier Poivre d'Arvor, envoyé spécial du Président de la République, pour sa forte mobilisation au plus haut niveau, à l'UNOC3. Sans cette mobilisation, nous n'aurions pas réussi à atteindre le seuil des 60 ratifications nécessaire à l'entrée en vigueur du traité BBNJ cette année. Je lui adresse mes remerciements les plus sincères.

Bleuenn Guilloux

Je voudrais d'abord vous remercier. Je suis ravie d'être ici et avec des femmes et des professionnels dont j'admire le travail de longue date et je remercie les organisateurs pour leur invitation.

Bien évidemment, les deux objectifs principaux de l'accord sont la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine au-delà des juridictions nationales et sans connaissance scientifique, sans science, on l'a déjà dit, ces objectifs sont irréalisables. Les quatre piliers, comme l'a mentionné Anca, reposent sur des connaissances scientifiques suffisamment solides et robustes pour être mis en œuvre. Et si je devais donner un exemple, je prendrais celui des ressources génétiques marines qui illustrent particulièrement bien les enjeux du partage des avantages et d'inégalités de capacités scientifiques.

Et celles-ci illustrent particulièrement bien la centralité de la science puisque leur collecte, leur caractérisation, leur analyse ainsi que l'utilisation des informations de séquençage numérique reposent sur des infrastructures scientifiques mais aussi des techniques complexes : les campagnes océanographiques, les capacités de séquençage, les outils bio-informatiques et les bases de données dont nous parlerons lors de la 3^e table ronde. Il faut aussi noter que par-delà l'objectif de partage juste et équitable des avantages, objectif-clé de la partie sur les ressources génétiques marines, on compte aussi un objectif qui est celui de la production de connaissances, notamment par le développement et la conduite de la recherche scientifique marine, avec cette idée que cette connaissance est une contribution essentielle à la mise en œuvre de l'accord.

Ce que je souhaitais dire aussi de manière très vulgarisée, c'est que la science est non seulement perçue comme une expertise à la prise de décision en matière d'outils de gestion par zone, en matière d'étude d'impact environnemental, mais aussi comme une capacité, et celle-ci doit être renforcée notamment au travers de la partie V pour des pays qui ne disposent pas suffisamment de capacités scientifiques et techniques. Celles-ci sont très inégalement réparties. On pourra en parler ultérieurement.

Ce que je voulais dire également, alors que cela dépasse un peu le champ de la présentation, c'est qu'outre la science, il est intéressant de noter qu'une pluralité de types de savoirs et de connaissances sont reconnus au travers de l'accord. Donc on n'a pas une vision, une conception unique de ce qu'est la connaissance. Notamment, les connaissances traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales sont reconnues et cela a été le fait de longues batailles grâce à des groupes d'États comme les petits pays insulaires en développement mais

L'An I de la protection de la haute mer

aussi les États d'Amérique latine, de même que des ONG qui ont milité pour que ce type de connaissances soit reconnu au sein de l'accord. Donc on admet une pluralité de catégories qu'on pourrait dire épistémiques au-delà des connaissances strictement scientifiques. Et ce qui est intéressant peut-être aussi à noter, c'est que ces connaissances ne sont pas abstraites et désincarnées.

Ces connaissances sont situées en ce sens qu'elles dépendent de conditions de production scientifiques, techniques, matérielles particulières. Dans le cadre du traité BBNJ, ce sont essentiellement les connaissances scientifiques qui sont mises en exergue, donc les campagnes océanographiques, les systèmes d'observation, les bases de données, mais on retrouve aussi ces connaissances traditionnelles. Cela peut paraître, comment dire, inimaginable d'envisager des connaissances traditionnelles sur la haute mer, mais elles existent et elles sont liées à des expériences et des pratiques de relation avec l'environnement marin, avec l'espace ou avec certaines espèces. On peut penser notamment aux connaissances vernaculaires des populations du Pacifique liées à certaines espèces marines, par exemple des grands migrateurs, tels des requins, des thons. Ce n'est pas forcément antinomique, ce n'est pas forcément inimaginable. Sur des espaces si éloignés des côtes, des communautés peuvent avoir constitué des savoirs particuliers qui peuvent aussi venir nourrir la prise de décision.

Pour finir, les travaux de la III^e commission préparatoire auxquelles j'ai eu la chance d'assister avec une ONG qui s'appelle ACOPS, ont montré que la science sera aussi au cœur des enjeux de la mise en œuvre de l'accord, notamment si on pense à la composition et au fonctionnement de l'organe scientifique et technique qui a été mentionné ou encore au centre d'échanges et à la façon dont les données vont circuler, être accessibles et interopérables. Cela sera aussi, j'imagine, un enjeu de la première COP l'an prochain. Merci. Merci beaucoup.

Phénia Marras

Tout d'abord, je tiens aussi à remercier l'Association française des Nations Unies pour l'organisation de cette table ronde et de ce colloque ainsi que pour l'invitation à y intervenir.

La France met en place une stratégie sur les aires marines protégées en haute mer. Et je voudrais, avant de développer cette stratégie, présenter mon expertise pour expliquer quel est mon angle de vision.

Ainsi, je suis chargée de mission milieu marin et coopération multilatérale au sein de l'Office français de la Biodiversité (OFB) et depuis 2018, je développe des projets innovants sur de futures aires marines protégées en haute mer. Innovants parce que l'on est sur des sites pilotes et sur des enjeux de gouvernance

L'An I de la protection de la haute mer

pour la création, la gestion de ces aires marines protégées en haute mer et innovants parce qu'en 2018, on en était encore à discuter de ce futur accord BBNJ, mais c'était un très beau challenge à relever et ces projets perdurent aujourd'hui. Ils sont menés en collaboration avec des partenaires institutionnels, des partenaires internationaux aussi bien institutionnels qu'issus de la société civile et aussi en collaboration étroite avec des instituts scientifiques français. On en a d'ailleurs quelques représentants dans la salle. Ces projets reçoivent l'aide de la France par le biais de l'aide au développement et en matière d'environnement avec le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) et l'Agence française de Développement notamment.

C'est passionnant parce que nous toutes et nous tous, y compris vous dans les prochaines années, sommes acteurs de la mise en place d'un accord onusien avec une grande ambition, celui de la conservation la biodiversité marine en haute mer. Un accord qui a deux principes directeurs incontournables : un dispositif contraignant pour la conservation de la biodiversité marine en haute mer et cela concerne particulièrement les aires marines protégées, mais aussi un dispositif qui vise à consolider la gouvernance multilatérale des mers et des océans, notamment dans le système onusien.

Si l'on veut approfondir ce qu'est la stratégie française pour les aires marines protégées en haute mer, je dois très rapidement rappeler ce qui est prévu dans l'accord BBNJ pour la création d'aires marines protégées. Il prévoit un processus, des critères d'intérêt écologique et biologique qui sont listés en annexe et qui sont qui sont assez larges. Ce processus sera précisé lors de la première COP et éventuellement lors des suivantes. Il prévoit la préparation du dossier de candidature d'une aire marine protégée avec, en termes de gouvernance, une série de consultations à mener. Lorsque le dossier est mature, il est soumis au secrétariat de l'accord BBNJ qui vérifie sa complétude et qu'il réponde bien à ce qui est attendu. Le dossier est alors transmis à l'organe scientifique et technique qui peut formuler un certain nombre de recommandations y compris des consultations complémentaires des acteurs si ce volet n'a pas été suffisamment approfondi. Cela peut être notamment la consultation des États côtiers qui est impérative pour les projets d'AMP concernant des zones de haute mer adjacentes à leurs zones économiques exclusives. Il peut ainsi formuler un certain nombre de recommandations pour la prise de décision par la COP, l'instance de négociation et de décision politique.

Avec les aires marines protégées on est dans les enjeux de gouvernance car toute mesure de portée contraignante doit être construite en complément du cadre juridique et institutionnel existant, comme cela a été dit aussi précédemment. On doit considérer tous les outils de gestion par zone qui peuvent exister dans les organisations existantes, notamment onusiennes. Favoriser leur mise en place, ne

L'An I de la protection de la haute mer

pas venir dupliquer ces efforts-là et quelque part remplir les trous dans la raquette pour avoir une protection et une conservation suffisantes et trouver les modalités de gouvernance et de coopération. C'est justement ce levier d'action, la coopération, qui est un des éléments importants de l'accord BBNJ à mettre en œuvre pour constituer ces réseaux d'aires marines protégées en haute mer.

C'est cela le challenge, clairement énoncé par l'accord en ce qui concerne les aires marines protégées en haute mer. Et c'est aussi l'ambition qui est portée par la France. Nous l'avons vu lors de la première table ronde.

La France est pionnière sur le plan diplomatique d'une part mais aussi dans la coopération technique et scientifique. Elle l'est d'autre part sur le sujet des aires marines protégées en haute mer. Ce sont-là des leviers d'action pour tisser des alliances et viser une mise en œuvre ambitieuse de l'accord. La France se met donc aussi en ordre de marche pour rendre opérationnel l'accord BBNJ, parce que le volet des AMP, perçu comme prioritaire, requiert une approche intégrée, interministérielle. Le processus de mise en œuvre de la stratégie française des AMP a démarré il y a quelques mois sous le pilotage du Secrétariat général de la mer. Il s'appuie sur un comité de pilotage interministériel et sur un comité scientifique consultatif.

Le comité scientifique consultatif sur les aires marines protégées est copiloté par le ministère de la Transition écologique et celui de la Recherche. Il permet de mobiliser l'expertise scientifique dans les domaines de la biologie, de l'écologie, de la géologie marine, de la préservation de sites en zone protégée et c'est l'Office français de la biodiversité qui en assure le soutien administratif, technique et éditorial. Il apporte son appui à l'animation des débats au sein du comité scientifique et pourvoie à la transmission des avis de ce comité au comité de pilotage interministériel. C'est à ce titre que je suis devant vous. Tout ce travail interministériel a d'abord pour but de préparer la COP1 de l'accord BBNJ mais pas uniquement car il a aussi pour but la mise en œuvre opérationnelle des conférences des parties de toutes les COP à venir, qui seront annuelles dans un premier temps pour fixer tout ce qui est nécessaire, puis *a priori* tous les 2 ans lorsqu'on aura atteint un rythme de routine.



Question sur les ambiguïtés du traité BBNJ

Sandrine Barbier

La COP-1 va mettre en place l'architecture institutionnelle. Donc quand on regarde comme cela, ce n'est très excitant : c'est le règlement intérieur de la COP,

L'An I de la protection de la haute mer

le règlement intérieur des organes subsidiaires, les règles financières. Tout cela est extrêmement technique et très administratif finalement. Sauf que d'une part, c'est essentiel pour qu'ensuite le fonctionnement des institutions soit optimal, mais aussi parce que derrière ces aspects techniques, vous pouvez avoir une tentative de miner finalement le fonctionnement de la COP, par exemple sur la place de la société civile. Quelles vont être les modalités de représentation de la société civile, son rôle d'observateur, etc. ? Et donc vous pouvez avoir des tensions entre des États qui sont très favorables à la participation de la société civile, comme évidemment l'Union européenne et ses États membres, et d'autres qui le sont un peu moins. Vous pouvez avoir aussi des États qui ont tendance à essayer de rouvrir l'accord par le biais du règlement.

Donc oui, il y a toujours des ambiguïtés, des États parties peuvent chercher évidemment à préciser les choses d'une manière qui n'est pas satisfaisante. La PREPCOM3 a fait un rapport pour la COP auquel sont annexés nombre de textes qui sont issus des négociations qui ont eu lieu pendant ces trois réunions de la commission préparatoire.

Certains États ont aussi émis des réserves. Donc il reste un travail intersessionnel à faire, parce qu'il y a encore des discussions qui sont en cours, même si ce ne sont pas formellement des négociations, et il y aura des négociations lors de la COP1 pour finaliser les textes avec l'objectif de les adopter par consensus, parce que la COP1 ne pourra adopter le règlement intérieur de la COP, des organes subsidiaires, les règles financières que par consensus. Il y a des modalités qui permettent un vote à la majorité mais pas pour ces textes-là qui sont uniquement adoptables par voie de consensus. À l'heure actuelle, il y a 89 parties en comptant l'Union européenne, mais on sera sans doute une centaine²¹ à la COP1, sachant qu'il faut que les États qui souhaitent y être ratifient le traité ou y adhèrent d'ici début décembre. Pour ceux-là, il reste donc 6 mois en fait. Ceux qui auront raté l'échéance du début décembre ne pourront pas participer à la COP en tant que parties. Ils pourront être observateurs mais ne pourront pas prendre part aux décisions.

À défaut de consensus, il y a quand même des choses, déjà, dans l'accord. Par exemple sur le règlement intérieur. Ce sera le règlement intérieur actuel, celui qui a servi pour la conférence de négociation du traité, qui sert aussi à la commission préparatoire, qui continuera de s'appliquer. Il y a eu des échecs dans d'autres COP qui n'ont pas réussi à adopter leur règlement intérieur. C'est pour cela que je le mentionne. Donc il faut essayer d'atteindre ce consensus. Normalement les États qui seront à la COP, ce sont les plus ambitieux, les plus allants, ce qui ne veut pas

²¹ La cérémonie annuelle des traités qui a eu lieu au siège de l'ONU le 25 septembre 2026 a permis d'enregistrer des ratifications supplémentaires au traité BBNJ : elles sont à cette date au nombre de 101.

L'An I de la protection de la haute mer

dire que l'on est toujours tous d'accord, mais en tout cas on va perdre quand même une série d'États qui étaient les plus difficiles. Nous verrons ce que cela va donner. La première COP sera effectivement une COP, je dirais, plutôt administrative, néanmoins avec des effets très importants, y compris la sélection au siège du Secrétariat, sachant qu'il y a trois candidatures à ce jour : le Chili, la Belgique et la Chine. La décision interviendra lors de la COP1, avec une possibilité de vote si jamais un consensus n'est pas atteint.

Le lieu du siège du Secrétariat aura une importance, parce que le Secrétariat lui-même aura un rôle important dans l'animation du BBNJ, dans la transmission aussi des informations, dans l'animation du centre d'échanges dont on a parlé. Donc évidemment, il y a des inquiétudes sur le fait que le Secrétariat puisse être en Chine. Des questions ont d'ailleurs été posées par l'Union européenne lors de la PREPCOM3, par rapport notamment à des questions de confidentialité, etc. Après, ce sont les États présents qui vont décider, sachant que le vote sera à bulletin secret. Un autre enjeu, au-delà de la question du siège, réside dans le modèle du Secrétariat car à ce jour, il y a deux modèles de secrétariat en discussion. Il y a un modèle comme celui de la COP climat, lié aux Nations Unies avec une autonomie. Et il y a un modèle indépendant comme celui de l'Autorité internationale des fonds marins, qui est un secrétariat indépendant, même s'il a des relations avec les Nations Unies. La Chine est favorable à un modèle indépendant. La France plaide pour un modèle de secrétariat lié institutionnellement aux Nations Unies.



Question de Marine Lecerf à Phénia Marras sur l'importance de la coopération internationale

Phénia Marras

J'ai un exemple concret issu du projet *FFEM Sargadom*²² qui est intéressant pour illustrer comment on procède pas à pas pour construire cette coopération. C'est avec l'Organisation Maritime Internationale, notamment, parce qu'elle met

²² Le projet *Sargadom*, appellation née de la contraction de Sargasse et de dôme, est porté par le Fonds français pour l'Environnement mondial (FFEM), avec pour objet la conception d'une gouvernance hybride pour protéger la biodiversité de la haute mer dans les deux écosystèmes marins majeurs mentionnés.

L'An I de la protection de la haute mer

en place ce qu'on appelle des « zones maritimes particulièrement vulnérables » (ZMPV)²³ avec un outil de gestion par zone.

Donc, dans le cadre du projet *FFEM Sargadom* qui réunit deux sites pilotes, celui du *Dôme thermal* dans l'océan Pacifique tropical et celui de la mer des Sargasses dans l'Atlantique nord-ouest, nous avons pu faire un atelier pour valider si les ZMPV peuvent être développés en haute mer. Bonne nouvelle, ce fut tellement une réussite que le secrétariat de l'OMI a mis en place une assistance technique auprès d'au moins quatre pays d'Amérique centrale pour les accompagner en vue de développer et déposer un dossier de candidature pour une ZMPV autour du Dôme thermal qui a la particularité d'avoir 3/5^e de sa superficie en haute mer et 2/5^e dans des zones adjacentes aux zones économiques exclusives d'États de l'Amérique centrale.

Et là, l'expertise française est intéressante, avec un retour d'expérience d'une zone maritime particulièrement vulnérable qui a été mise en place dans le nord-ouest de la Méditerranée. Elle est la première zone de l'OMI à avoir comme objectif de prévenir les collisions avec les cétacés au moyen de mesures volontaires de réduction de la vitesse des navires. Or c'est un motif qui concerne en fait beaucoup de zones et de futures aires marines protégées. Voilà un exemple concret de coopération sur des dispositifs existants. C'est comme cela que l'on commence à construire le puzzle en amont, en anticipation, jusqu'aux COP qui permettront de soumettre les dossiers de candidature d'aires marines protégées.

Sandrine Barbier

Dans toutes ces organisations, il y a beaucoup de science, il y a beaucoup de connaissances en fait. Le traité BBNJ devrait réussir justement à créer des ponts avec tous ces organes scientifiques qui existent déjà parce que l'on ne va pas réinventer la roue alors qu'on a déjà de la connaissance scientifique et que ce sera un premier moyen de créer en fait une relation de confiance. Parce que ce que l'on voit, pour l'instant, c'est qu'au mieux ces secrétariats regardent avec un peu de circonspection et même parfois une certaine défiance en se disant « je ne voudrais pas que le BBNJ marche sur mes plates-bandes » ! Il va falloir réussir à créer cette relation de confiance entre les secrétariats et cela va prendre un peu de temps. Après, comme je le disais, il va falloir aussi que les États soient cohérents avec eux-mêmes quand ils sont présents d'un côté et de l'autre.

²³ Ces zones sont destinées, en lien avec l'intérêt écologique et scientifique qu'elles présentent, à bénéficier d'une protection particulière au regard de leur exposition à un trafic maritime important qui en accroît la vulnérabilité.

L'An I de la protection de la haute mer

3^e Table ronde
Le défi du partage des données océaniques, bien commun mondial

Présentation liminaire par les étudiants de SciencesPo Strasbourg et de Sorbonne Université

La Production et la mise à disposition des données
Denis Bailly, Université des Nations Unies

La conservation des données et leur valorisation scientifique
Frédérique Chlous, Directrice générale déléguée, Muséum National d'Histoire Naturelle

Flash sur la Plateforme Océan & Climat
Marine Lecerf, Head of International Policy, *Ocean & Climate Platform*

SciencesPo Strasbourg

Mesdames et Messieurs ambassadeurs, négociateurs, négociatrices, Monsieur le président. Merci beaucoup de nous accueillir et d'accueillir des étudiants de bords différents qui ne sont pas forcément issus de Paris, en l'occurrence l'Association *Stras' Diplomacy* de SciencesPo Strasbourg et c'est un honneur de vous parler aujourd'hui.

Nous aimerions commencer notre propos en vous posant une question simple : la question du traité BBNJ. À savoir, sommes-nous capables de gérer collectivement un bien commun mondial qui échappe à toute souveraineté ? C'est cette question qui est posée par le traité qui est entré en vigueur récemment et que nous sommes ravis d'explorer aujourd'hui avec vous. Pendant 40 ans, les 2/3 de l'océan mondial n'ont bénéficié d'aucun mécanisme juridique contraignant en vue de la protection du vivant. La convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 avait posé les grands principes mais ne disaient rien ou presque sur la biodiversité en haute mer. Plus de quatre décennies durant lesquelles la surpêche, l'exploitation minière des grands fonds et les effets du changement climatique ont exercé une pression croissante sur un espace que personne ne protégeait vraiment.

Le traité BBNJ vient enfin combler ce vide et s'articule autour de quatre grands piliers sur lesquels je ne vais pas revenir puisqu'on en a déjà parlé, notamment nos collègues étudiants. Ce traité représente une avancée réelle, on peut le dire, et j'aimerais en souligner deux dimensions cruciales. La première est la dimension

L'An I de la protection de la haute mer

juridique car c'est un instrument contraignant ce qui est particulièrement rare dans le droit international de l'environnement.

Les États qui l'ont ratifié sont dès lors légalement liés. Et en tant qu'étudiant où on se dit que souvent l'ONU ne sert pas à grand-chose, qu'on ne sait pas vraiment ce que ça veut dire en fait, c'est presque une bouffée d'air frais de voir enfin des instruments contraignants notamment sur la question très actuelle du changement climatique. L'autre dimension essentielle est celle du politique car un traité universel rompt pour la première fois avec la logique du « premier arrivé, premier servi » sur les ressources génétiques marines et c'est une reconnaissance que la haute mer appartient plus à l'humanité qu'à des acteurs dotés de navires et de laboratoires pour l'explorer.

C'est donc un signal d'abord encourageant pour le multilatéralisme à un moment où on en a cruellement besoin au regard de l'actualité. Et dans le contexte de cette table ronde, le traité fait de la donnée un enjeu politique central : pas de ressources génétiques marines sans séquences partagées, pas d'aire marine protégée sans surveillance, etc. La connaissance scientifique devient une condition légale de l'action. Cependant, quand on voit le traité, on ne peut pas s'empêcher d'en relever les limites.

Ainsi, la pêche industrielle, première cause de destruction de la biodiversité marine, est assez peu présente du champ d'application selon l'association *Bloom* et des aires marines protégées sans régulation de la pêche risquent d'être des zones protégées sur le papier, non dans les faits. On relèvera aussi le fait que les États-Unis de Donald Trump n'ont pas ratifié le traité et que l'instauration de la gouvernance concrète de cet accord reste prévue par la prochaine COP et est encore un sujet à débattre. On peut faire une analogie avec l'accord de Paris de 2015 qui malgré sa portée symbolique est peu respecté en raison du manque de cadre fixés dans ses dispositions.

C'est là que nous rejoignons le propos de Madame Barbier de tout à l'heure. Le traité BBNJ est un commencement mais pas une conclusion. C'est un traité qui a besoin de la science pour exister et la science a besoin de ce traité pour que les connaissances qu'elle produit soient partagées équitablement. C'est un traité qui a besoin d'accords futurs pour fonder une architecture et plus que tout, c'est un traité qui a besoin que les États l'appliquent. Nous vous remercions de votre invitation.

Sorbonne ONU

Bonjour à tous, bonjour à toutes. Tout d'abord, nous tenons à vous remercier de nous accueillir ici aujourd'hui et de nous donner la parole car chez Sorbonne

L'An I de la protection de la haute mer

ONU, on considère que donner la parole aux étudiants et aux étudiantes, c'est accepter que l'on vous pose les questions qui dérangent un petit peu. Donc c'est ce que l'on va essayer de faire.

Le 18 mars 2026, nous avons organisé une table ronde à la Sorbonne nouvelle qui revenait sur l'accord BBNJ et la protection des océans et qui se clôturait par des questionnements sur les enjeux éthiques de la recherche marine. L'accord BBNJ est guidé par le développement des données et le respect, je cite, « des meilleures connaissances et informations scientifiques disponibles ». C'est une formulation que l'on retrouve à l'article 7 paragraphe i de l'accord et elle s'entend des données les plus récentes et par là les plus fiables.

Cependant, cette formulation suggère une sorte de hiérarchie entre les savoirs, une hiérarchie qui place la recherche occidentale, voire eurocentrée au cœur de tout et qui continue de se développer à partir de biais qui sont présents dans la recherche marine depuis des siècles tels que les biais coloniaux par exemple. Pourtant, l'article 7 paragraphe J de l'accord BBNJ demande « l'utilisation, quand elles sont disponibles, des connaissances traditionnelles pertinentes des peuples autochtones et des communautés locales ». L'article 13 précise comment ces savoirs peuvent être intégrés à la recherche.

Les États doivent prendre des mesures législatives, administratives ou de politique générale à cette fin. Madame Guilloux en parlait tout à l'heure. Elle parlait de cette pluralité des savoirs qui est reconnue par l'accord BBNJ, et qui est donc intégré dans la prise de décision. Et cette pluralité des savoirs, elle peut également être intégrée dès les processus de recherche. Alors, ma question pour les intervenants et intervenantes de cette troisième table ronde est la suivante : cherchez-vous et parvenez-vous à prendre en compte ces différentes formes de savoirs dans la recherche marine afin de limiter justement ces biais euro-centriques et si oui, comment ?

Les enjeux éthiques dans la recherche marine prennent de nombreuses formes différentes. Il faut revenir sur deux choses qui ont été vraiment beaucoup abordées au cours de cet après-midi, c'est la collaboration et la coopération qui enveloppe tous les aspects de l'accord mais surtout en matière de recherche scientifique.

L'article 8 de l'accord BBNJ consacre une obligation générale de coopération et les articles qui suivent, notamment les articles 11, 14 et 17, vont reprendre ce principe de coopération pour la recherche génétique, le séquençage ainsi que pour les aires marines protégées. On oublie souvent, et c'est le côté juriste qui parle, que ces obligations ont été développées au-delà de l'accord BBNJ, ce qui montre qu'il est très important de coopérer pour développer des méthodes de recherche

L'An I de la protection de la haute mer

scientifique durable et propre pour l'environnement, comme l'a montré la jurisprudence : le tribunal international du droit de la mer déjà en 2024, la Cour interaméricaine des droits de l'homme en 2025, puis la Cour internationale de justice en 2025.

On notera aussi que l'accord intervient dans une période de tension où la recherche scientifique vient au soutien de l'exploitation des grands fonds marins qui va bientôt commencer. On l'a vu avec le moratoire. Et donc la question qu'on a essayé de se poser et qu'on vous pose aussi, c'est de savoir comment on va concilier finalement la recherche biologique génétique en mer avec un cadre éthique durable et raisonnable fondé sur la coopération de tous les acteurs investis dans ce domaine ? Et comment cette recherche peut parfois aussi dégrader les océans et leur porter atteinte dans un contexte où il faut toujours aller plus vite.

Nous avons désormais hâte d'entendre les différentes interventions de cette 3^e table ronde et de poursuivre les réflexions. Merci, merci beaucoup.

Denis Bailly

Avant de commencer, je voudrais répondre à une question des étudiants. C'est une habitude d'enseignant : si on veut garder leur attention, il faut d'abord répondre à leurs questions. Juste un commentaire donc sur la dernière question qui a été posée, relative à l'impact de la recherche océanographique, sur l'environnement lui-même. Dans des travaux que l'on fait actuellement sur l'exploitation minière dans les grands fonds, on anime à Brest dans le cadre de plusieurs projets, un petit atelier sur « science et éthique ». Il y a quelqu'un à l'IFREMER qui a fait sa thèse sur le sujet : comment évaluer, mesurer l'impact environnemental de la recherche scénographique sur les grands fonds. Je peux vous dire qu'il a été beaucoup critiqué, beaucoup contesté par la communauté scientifique elle-même qui mène cette recherche-là, en disant « *Mais nous on est des bons, nous on ne fait que du bien, on ne fait pas de mal* ». Et je pense pourtant que la question était pertinente en termes de défi.

L'océan est immense, il est grand en surface, il est grand en volume. On l'a vu ici, il joue un rôle essentiel dans plein de processus naturels globaux et aussi dans ce que l'on appelle les services écosystémiques ou les bénéfices dont les sociétés humaines jouissent aujourd'hui et qui existent grâce à l'océan. Et cela coûte très cher. C'est un premier défi : c'est grand, cela coûte très cher d'aller loin, d'aller profond. Il y a un défi majeur, qui est de connaître l'océan. On se dit il faut connaître l'océan, d'accord. Et qu'est-ce qui était au début de la connaissance ? C'est l'observation diront certains ; c'est le scientifique diront d'autres. Je préférerais dire : c'est l'observation. Au début de la connaissance, il y a l'observation.

L'An I de la protection de la haute mer

Et cette connaissance-là, ce besoin d'observation, il est encore immense. La connaissance est lacunaire sur l'océan. Dès lors, face à l'immensité des lacunes dans les connaissances, le second défi est de prioriser l'effort d'observation, parce que c'est très coûteux et qu'il faut y consacrer beaucoup de ressources. Donc peut-être que c'est cela le défi central. Et au cœur de ce défi, il y a la coopération internationale, comme l'ont très bien résumé et très bien dit les étudiants.

Cette coopération internationale, ce sont d'abord des campagnes océanographiques coordonnées. C'est un travail prioritaire au plan international qui doit être conduit selon les principes de la science ouverte et du partage des connaissances. Et le partage des connaissances, ce n'est pas seulement le partage des bases de données issues de l'observation. Le partage des connaissances, c'est le partage dans les campagnes d'observation. C'est le partage et la revue critique des analyses. Et c'est le partage de ces analyses-là avec les décideurs politiques et avec la société de manière générale. C'est le cœur de ce défi de l'observation.

Enfin, il y a deux enjeux. D'une part, l'enjeu de la pertinence et de l'efficacité des politiques publiques que l'on veut effectivement fonder sur les meilleures connaissances. D'autre part, un enjeu majeur qui est un enjeu de démocratie. Et de ce fait-là, la coopération pour l'observation de l'océan, peut-être encore plus qu'elle ne l'est historiquement dans le domaine spatial, est vraiment, à mon avis, un pilier du maintien de la cohérence du multilatéralisme.

Frédérique Chlous

Je vais commencer mon propos par dire d'où je parle : le Muséum national d'histoire naturelle, qui est un organisme spécifique. Cette production des données, elle est très importante mais elle est extrêmement diversifiée. Je prends l'exemple du Muséum : ce sont toutes les données de la recherche, mais ce sont les données des collections parce que les collections, sur 400 ans, nous apprennent des éléments sur le passé. Ainsi, aujourd'hui, on est capable de retrouver dans nos collections les premières traces de plastique, dans les spécimens qui proviennent de l'océan ou encore les premières traces de métaux lourds. Donc on peut reconstituer une histoire. Et puis il y a les données que l'on appelle, nous, les *données d'expertise* : toutes les données de politique publique, que nous produisons également dont notamment celles qui proviennent du ministère de la Transition écologique.

Après, ce sont des données qui doivent être interdisciplinaires : les données biologiques, écologiques, mais aussi toutes les données sur les pressions, des données économiques par exemple, que Denis Bailly connaît bien. Je rajouterai évidemment les données sociales et les données culturelles. Et je prendrai juste un seul exemple. J'ai eu la chance de participer à un processus de création d'aire

L'An I de la protection de la haute mer

marine protégée qui ne s'est jamais faite, bien que nous soyons allés très loin dans le projet. Cette AMP devait être créée dans la zone économique exclusive de la Polynésie française, avec des enjeux écologiques, des enjeux socio-économiques et des enjeux culturels. Plus particulièrement, à cet égard, il y a en Polynésie française et dans le Pacifique en général des enjeux à prendre en compte sur tout ce qui concerne les cosmogonies, la représentation du monde, toute cette culture autour de l'océan.

Ceci est un premier point. Ces données, elles sont produites par des scientifiques mais elles sont aussi produites par la science participative des bénévoles, et il y a toutes les autres formes de connaissance dont je pourrais parler tout à l'heure si l'on a le temps. Après cette production, il y a tout ce qui est conservation et mise à disposition, or aujourd'hui on a des flux de données qui sont énormes.

Si je prends juste le cas de la biodiversité, pour un spécimen en collection par exemple, vous avez toutes les données d'observation dont a parlé Denis Bailly : les données ADN, génomiques, en éco-acoustique, les données d'images. Il y a également celles provenant de toutes ces espèces qui sont aujourd'hui appareillées pour fournir les données. On appareille par exemple des tortues. Et toutes ces données sur une espèce, il faut arriver à les rendre à la fois interopérables et à les regrouper pour pouvoir les rendre facilement accessibles. J'allai oublier évidemment toutes les données de bibliographie qui sont de nature documentaire. C'est un enjeu important et complexe.

Au Muséum, on est en charge du Pôle national des données de biodiversité (PNDB). Il faut déjà rendre interopérable toutes les données du PNDB. Mais on a aussi le pôle des données de collection avec *RécolNat*. Je vous passe tous les acronymes mais ce sont toutes les données de collection qui existent en France. Cette interopérabilité aujourd'hui, elle est extrêmement importante si on veut que la recherche et les politiques publiques puissent se saisir de ces éléments. Mais c'est extrêmement compliqué. Il faut connecter toutes les données, toutes les métadonnées construites de manière différente et avoir la capacité de les traiter. Et un des défis d'aujourd'hui est celui de l'intelligence artificielle : comment va-t-elle pouvoir nous aider à traiter ce volume phénoménal de données ? Ensuite, et cela en dépend, se pose la question de leur valorisation.

Je voudrais juste terminer sur un point. L'IPBES, je pense que tout le monde connaît cette plateforme, a ouvert à la relecture son évaluation monitoring et on est vraiment sur cette question-là. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire soutenir tous ces efforts nationaux et internationaux pour suivre la biodiversité, les contributions de la nature aux humains et leur pressions directes et indirectes. La question est de savoir comment fait-on pour partager ce monitoring ? Et suivre

L'An I de la protection de la haute mer

les progrès réalisés pour atteindre les objectifs et les cibles du cadre mondial de Kunming Montréal, les Objectifs du développement Durable, et contribuer aux ODD.

Évidemment, on est dans une science ouverte. Cependant on voit que ce sujet des données qui pourrait paraître un peu anecdotique ou un peu moins prestigieux, pose aujourd'hui des questions extrêmement difficiles, des questions de coût, des enjeux éthiques et environnementaux. C'est une vraie question de savoir ce qu'il faut faire de ces masses de données. Est-ce qu'on doit tout conserver, sachant le coût environnemental du stockage de ces données ? Merci beaucoup.

Marine Lecerf

Merci pour l'invitation. Je dois dire d'abord que je ne suis pas scientifique. Je pense qu'il est important de le préciser. Il faut aussi peut-être rappeler en un petit mot le travail de la plateforme *Océan et Climat* dont je fais partie.

Nous sommes une ONG mais en fait, plus précisément, un réseau international de plus de 120 membres qui travaillons à l'interface entre sciences et *policy* pour une meilleure compréhension des enjeux océan-climat-biodiversité, de même qu'à une meilleure prise en compte de ces enjeux dans les processus internationaux de décision. Comme vous le disiez, on a commencé vraiment par porter la voix de l'océan à la convention climat et de plus en plus, on s'intéresse à la question des synergies et voir comment l'on peut porter une vision plus intégrée de ce *Nexus Océan Climat Biodiversité* notamment, en lien avec la convention biodiversité des Nations- Unies ou ce fameux accord BBNJ.

Bien que je ne sois pas spécialiste de la donnée, je vais peut-être en dire un mot étant donné que c'est le focus spécifique de cette table ronde. Donc en mettant ma petite casquette plus politique que scientifique, je dirais que ce qui est vraiment important pour moi, c'est la traduction et la valorisation de ces données sur la scène internationale ; évidemment en complément de questions de financement, d'observation, d'interdisciplinarité que vous avez déjà mentionnées.

Je pense que ce qui est important aujourd'hui sur la scène internationale, c'est que les décideurs comprennent les enjeux et c'est toute la valeur ajoutée des outils comme le baromètre *Starfish* que nous présentait Marine Lévy un peu plus tôt cet après-midi : être capable de véhiculer une science qui soit concrète pour que les décideurs puissent s'en saisir et agir. C'est aussi ce que fait très bien l'*International Panel for Ocean Sustainability*, l'IPOS, ce travail consistant à convertir la science en une information compréhensible dont les décideurs peuvent se saisir.

L'An I de la protection de la haute mer

La science guide définitivement l'action et je pense par exemple que quand on parlait un peu plus tôt de tisser des synergies, Sandrine Barbier exprimait le rôle et l'importance de la science comme moyen de tisser des ponts entre ces différentes conventions. Je pense que c'est vraiment la vision qu'il faut avoir si on se place du côté politique plus que scientifique. Et Denis Bailly, vous parliez tout à l'heure de l'exemple des grands fonds marins et du *deep-sea-mining*, l'exploitation des grands fonds marins. Nous, en ce moment, nous nous posons la même question sur la géo-ingénierie. Savoir comment certaines techniques peuvent contribuer à séquestrer, à utiliser la capacité de l'océan à stocker davantage de carbone, par exemple par le fer, par la restauration d'écosystème ou autres ? Et il y a beaucoup d'enjeux éthiques qui se posent dans ce cadre-là.

Avec nos membres, au sein de la plateforme *Océan-Climat*, nous essayons de voir la façon dont on peut encadrer la recherche pour que cela reste à une échelle qui, justement, n'ait pas d'impact ou pas d'impact significatif sur les écosystèmes ; que l'on puisse continuer à comprendre les risques et que ce soit fait en même temps de manière éthique ; comment renforcer effectivement ces liens institutionnels entre BBNJ et la convention climat des Nations Unies ? Est-ce qu'il y a des pistes ? Cela se pense à différents niveaux. Tout d'abord, ce qui est important, c'est vraiment d'intégrer le climat dans la mise en œuvre de l'accord BBNJ. Pour le moment, ce qui est très clair, c'est que l'importance du climat et de la résilience climatique est intégrée dans l'accord. Je pense que ceci est clair pour la plupart des États.

Maintenant, concrètement, qu'est-ce que cela veut dire et comment on le met en œuvre ? C'est un petit peu plus difficile. On a justement dans le cadre de cet accord, des négociations sur la coopération entre organisations internationales pour voir comment cela peut se concrétiser. J'étais en mars pendant les négociations à New-York. Or le climat n'a pas été mentionné une seule fois. On a eu trois heures de négociation et les mots « changement climatique », « climat », ne sont pas apparus une seule fois. Quinze ou vingt organisations ont pris la parole mais la convention climat n'avait pas de représentant présent dans les discussions. Donc bien que ce soit mentionné dans le texte, il faut encore le valoriser dans les discussions.

Et c'est pour cela que ma question sur les synergies prioritaires n'était pas innocente. Je pense que c'est vraiment important de penser ces différents points d'entrée du climat dans l'accord, par exemple en réfléchissant aux aires marines protégées. Comment est-ce que l'on peut avoir des aires qui protègent un certain type d'écosystème, qui séquestre du carbone ou comment l'on peut avoir des aires qui soient plus adaptatives au changement climatique ?

L'An I de la protection de la haute mer

Le travail que nous faisons en ce moment est de vraiment réfléchir à ces différents enjeux. Après, comme vous le disiez, il s'agit de construire des synergies entre les différentes conventions existantes. Il y a un exemple très pratique : au sein de la convention climat, existe un espace dédié à l'océan qui s'appelle le *dialogue océan et climat* qui permet de se retrouver une fois par an, tous les mois de juin. Il se tiendra d'ailleurs cette année, la semaine prochaine, à Bonn. Et dans ce cadre-là on parle des synergies et notamment des synergies avec l'accord BBNJ. Donc c'est un moment concret où l'on peut parler de comment institutionnellement on peut rapprocher les secrétariats, les financements, le type d'actions ? Et rentrer vraiment dans le détail. Alors, construire des synergies, c'est bien, mais concrètement qu'est-ce que cela veut dire ? Merci.

Frédérique Chlous

Les savoirs autochtones, c'est une question qui nous a été adressée tout à l'heure et merci, parce qu'elle est très actuelle. Elle se situe aujourd'hui dans un cadre juridique puisque depuis la Convention sur la diversité biologique, donc depuis 1992, la qualité des savoirs locaux et autochtones est reconnue. Mais il y a toujours des discussions, des réflexions sur le point de savoir comment on s'y prend, comment fait-on ? Et les discussions ne sont pas faciles.

Déjà, il faut bien voir ce que sont les savoirs locaux et autochtones. Je ne vais pas faire un cours ici, même si je suis professeur d'anthropologie sur ces savoirs. Ils sont considérés comme holistiques, c'est-à-dire qu'ils revêtent plusieurs aspects par rapport à nos savoirs disciplinaires car ils sont des savoirs généralement situés. Après, là où il faut faire attention, c'est que ces savoirs sont inscrits dans ce que l'on appelle les cosmogonies, des représentations du monde. Donc il ne faudrait pas assécher ces savoirs et juste se dire « bon, on va mettre ces savoirs à côté des savoirs scientifiques », si on ne prend pas en compte les représentations du monde, les différentes formes de relation au monde qu'ils portent, qui sont extrêmement variées et qui ne sont pas uniquement les nôtres. C'est aussi un point important, parce que parfois on a tendance à se dire « on va collecter les savoirs et puis on va les associer 1 + 1 + 1 et on va trouver des solutions ». C'est une question difficile parce que beaucoup d'organismes – le GIEC, l'IPBES – ont voulu associer les savoirs sans avoir la méthode pour cela, sans savoir comment faire globalement. Et sur la question BBNJ, est-ce que c'est imaginable ? Oui, évidemment, c'est imaginable de s'appuyer sur des savoirs locaux, mais comment faire pour les identifier ?

Comment les porteurs des savoirs peuvent participer à la construction des différents rapports ? Ce sont là des questions éminemment complexes qui vont bien au-delà de « on pose la décolonisation des sciences » ou « on pose l'intégration des savoirs ». Comme Françoise Gaill est là et que j'ai le plaisir de

L'An I de la protection de la haute mer

travailler à ses côtés, d'apporter une modeste contribution au sein de l'IPOS, c'est une vraie question que l'on s'y pose parce qu'au sein de l'IPOS sont mises en avant les valeurs d'inclusivité et d'équité.

Une fois que l'on a dit cela – c'est bien déjà de le dire, parce que tout le monde ne le dit pas – la question est de savoir comment fait-on ? Et donc l'IPOS a cette chance de pouvoir expérimenter. Aujourd'hui, il y a ainsi un *knowledge committee* qui est constitué de scientifiques mais aussi de porteurs d'autres formes de savoirs, à l'international. C'est cela qui est compliqué : essayer justement d'articuler ces différentes formes de savoir scientifique et de savoirs d'autres types. Il y a donc déjà quelque chose qui a été mis en place et on regarde, on a une analyse réflexive de ce qui se fait.

On sait le faire au niveau local. Par exemple, dans la création d'AMP où on articule différentes formes de savoir. On a pas mal d'exemples à travers le monde où cela fonctionne. Mais pour monter d'échelle, au niveau national et au niveau international, cela devient extrêmement compliqué et c'est là où il faut, comme le fait l'IPOS aujourd'hui, expérimenter, essayer quelque chose et puis avoir un regard réflexif, se dire « cela marche, cela ne marche pas, est-ce qu'on est vraiment là où on voulait aller ? » dans cette articulation et la prise en compte de ces différentes formes de savoir. C'est ce que l'on est en train de faire aujourd'hui. Voilà ce que je pouvais dire un petit peu sur les savoirs locaux, mais évidemment ces formes de connaissance sont indispensables aujourd'hui à prendre en compte.



Question d'un étudiant sur la mise en œuvre nationale concernant les droits des communautés autochtones et locales (CAL)

Anca Leroy

C'est vraiment important de bien utiliser la terminologie « communautés autochtones et locales », la France, dès 2016, s'est dotée d'une législation nationale. La France est le seul État au sein de l'UE qui transpose clairement toutes les obligations du protocole de Nagoya, y compris celles portant sur l'accès aux connaissances traditionnelles. Les avantages issus de l'utilisation des connaissances traditionnelles sont inscrits dans la loi et bénéficient en retour aux communautés d'habitants qui doivent donner leur accord pour les connaissances traditionnelles qu'elles détiennent. Il est très important de le souligner.

Dans le cas du traité BBNJ, j'ai été en charge de la négociation de l'article 13 et de l'article 8 portant sur les droits des peuples autochtones et communautés locales. Je suis très impressionnée par l'analyse de ces dispositions réalisée par

L'An I de la protection de la haute mer

l'étudiante qui avait fait un *screening* exact. Ce traité marque aussi un tournant dans le respect des droits des peuples autochtones. Dans cet article, vous avez la référence à ce qu'on appelle en anglais le *Free Prior and Informed Consent (FPIC)* qui ne figure pas dans le protocole de Nagoya qui prévoit uniquement une consultation des CAL. Lorsque nous avons présenté le projet de loi de ratification au Conseil d'État, des questions ont été soulevées concernant l'article 13. Une déclaration interprétative a alors permis de lever le risque d'inconstitutionnalité que pouvait soulever cette disposition.

Donc, je vous l'assure, le cadre juridique français est vraiment en avance par rapport à d'autres cadres juridiques européens et internationaux mais il faut bien l'analyser. Vous avez des formulaires déclaratifs pour l'utilisation des connaissances traditionnelles que vous pouvez télécharger très facilement sur le site du ministère. Actuellement il y a trois ou quatre exemples très concrets de partage des avantages via des projets bénéficiant à des comités d'habitants. Cet aspect est vraiment important car nous avons réussi à diriger le partage des avantages vers les communautés locales et non vers la région ou vers l'État

Frédérique Chlous

Merci pour cette précision, mais je vais à mon tour faire une précision : c'est que l'on ne parle pas exactement de la même chose. Là vous parlez du protocole de Nagoya et donc de l'accès au partage des connaissances. Or je pense que l'on parlait plus généralement ici de la manière dont les différentes formes de savoir peuvent être articulées en vue de la décision politique.

Et ce n'est pas tout à fait la même chose que la question du partage dans le protocole de Nagoya. Là, on est dans quelque chose de plus général où il n'y a pas un partage des avantages, mais où on est vraiment dans la question : quand on veut être en appui des politiques publiques, comment peut-on articuler différentes formes de savoir, différentes représentations du monde ? Je parlais plutôt de ce deuxième aspect et pas celui de Nagoya que l'on connaît.

Je prends un exemple simple. Je suis au conseil scientifique français BBNJ. C'est un peu compliqué mais les choses se mettent en place. On va donner le temps à ce conseil scientifique de le faire.

Il y a différents critères pour les aires marines protégées : il y a tous les critères écologiques, les critères biologiques, des critères socio-économiques et des critères culturels. Et c'est là aussi où l'on peut se demander comment d'autres formes de connaissances peuvent venir enrichir les aires marines protégées que l'on aura choisi d'instituer et comment pouvoir argumenter sur la base de ces différentes formes de connaissances ?

Denis Bailly

Je voudrais prendre un exemple. Phénia Marras a fait référence au projet *Sargadom* financé par le Fond français de l'environnement mondial qui essaie de préfigurer ce que serait un dossier soumis au secrétariat du traité BBNJ pour la reconnaissance d'une aire marine à protéger. Avec nos partenaires, les partenaires, on a fait un travail de compilation des connaissances pour les structurer, comme Frédérique Chlous vient de le dire, en fonction de ce que l'article 19 de l'accord indique, c'est-à-dire informer sur les aspects physiques, biologiques, mais aussi économiques, sociaux et les enjeux culturels. Le résultat est un rapport de plusieurs centaines de pages, c'est de la dentelle, mais avec beaucoup de trous ! Et cela soulève un aspect critique, qui est de prioriser les questions de recherche et l'observation par rapport aux besoins finaux. Et c'est un grand débat chez nous, parmi les chercheurs : faut-il laisser la recherche totalement libre et laisser chaque chercheur chercher ce qu'il veut, poser la question qu'il veut, la reformuler quand elle ne lui plaît pas ? Ou bien est-ce qu'il faut piloter la recherche, les moyens de la recherche, la priorisation des questions de recherche, en fonction d'objets, d'enjeux sociétaux, d'enjeux d'action ?

Évidemment la réponse oui, pour une partie de la recherche appliquée. C'est d'autant plus fondamental maintenant qu'on est face à des sujets sur lesquelles les dynamiques sont très rapides, les enjeux cruciaux, la nécessité, l'exigence, le besoin d'agir vite sont reconnus. Le besoin de connaissance est urgent et un besoin de connaissances structurées. L'idée de la meilleure information scientifique pour l'aide aux politiques publiques est un mythe. Cela n'existe pas. On peut mettre sur la table l'information la plus récente, la plus à jour, mais cela donne quelque chose de très difficile à structurer par rapport à la question, à l'objectif final.

Ce qui est critique, c'est de penser intelligemment ce rapport entre la recherche, les moyens de recherche, la programmation de la recherche et les questions auxquelles on doit répondre. Et le penser intelligemment, c'est-à-dire le penser sans contraindre et limiter la liberté intellectuelle du chercheur, mais en le convainquant lui et les équipes de recherche, de l'intérêt de poser leur recherche de façon à ce qu'elle puisse à tout le moins être mobilisée.

La recherche ne donne pas la réponse aux politiques, heureusement, et malheureusement il y a trop de politiques qui attendent que la réponse vienne de la recherche. Mais la recherche telle qu'elle est structurée quand elle est assemblée, quand elle est intégrée, donne un paysage dans lequel il n'y a pas de trop gros trous parce que c'est cela qui délégitime la recherche. Ce qui la délégitime, c'est que la connaissance, quand on l'intègre mal ou pas, fait apparaître plein de trous, de réponses sur le mode « on ne sait pas ». Et donc créer ce rapport, évidemment cela répond à la question actuelle, c'est construire un

rapport de confiance entre la société – que ce soit les décideurs ou le grand public – et la recherche, qui fasse que la recherche soit en disposition de mieux contribuer à la question démocratique d'agir efficacement.



Question sur le rôle de l'Université des Nations Unies

Denis Bailly

Le mandat qu'a l'Université des Nations Unies (UNU) depuis sa création au début des années 1970, c'est justement de construire ces interfaces entre la communauté scientifique et le monde en particulier de la décision politique ou plutôt les espaces du multilatéralisme. Amener, faire entrer la science dans les espaces du multilatéralisme. La formule *diplomatie scientifique* ne me plaît pas trop, parce que la diplomatie c'est l'affaire des diplomates. Si les diplomates veulent nous utiliser pour faire de la diplomatie, très bien.

La question c'est plutôt d'amener la science dans le multilatéralisme et cela c'est autre chose. Amener la science dans le multilatéralisme, ce n'est pas si évident et c'est la mission de l'UNU, qui, au passage, n'a pas d'institut sur les questions océaniques pour l'instant. Elle travaille sur les questions de développement durable, de migration, évidemment de développement de la paix puisqu'à l'origine, après la Seconde Guerre mondiale, c'était la question de la paix et de la bonne gouvernance qui dominait. Et donc le projet que l'on porte avec l'équipe du bureau de Paris de l'UNU, qui est là, et moi qui suis à Brest depuis 10 ans, c'est d'essayer de convaincre quelques financeurs de mettre au pot les dollars qu'il faut pour créer un institut d'Université des Nations Unies qui fera, avec les autres, ce travail d'intégration de la science dans les instances multilatérales.

Je voudrais juste rappeler que nous sommes actuellement au milieu de la décennie des sciences océaniques des Nations Unies, une initiative internationale qui a débuté en 2021 et va jusqu'en 2030, justement pour favoriser cette coopération, cette priorisation, cette coordination de la recherche au niveau international au sein des Nations Unies. L'Organisation des Nations Unies a plusieurs mécanismes et institutions spécialisées qui sont impliquées dans ce domaine. C'est le cas en particulier à Paris avec l'UNESCO et sa Commission ; il y a aussi la Commission océanographique intergouvernementale qui pilote avec l'Organisation météorologique mondiale le programme d'observation des océans qui s'appelle GOOS pour le *Global Ocean Observation System*, un grand programme international qui a quasiment 30 ans d'existence. Donc cette coopération internationale dans le domaine de la science et dans le cadre institutionnel existe.

L'An I de la protection de la haute mer

Pour autant, elle n'est pas parfaite, même loin de l'être et tous les bilans disent que ce n'est pas suffisant. On n'en sait pas assez et vous l'avez dit avant, il n'y a pas assez de moyens pour avancer au rythme où il faudrait avancer dans les connaissances. Et cela a été mentionné par les étudiants, je crois, il y a le programme Argo, ce réseau déployé sur tout l'océan mondial de 4 000 profileurs autonomes qui descendent de la surface à moins 2000 mètres, moins 6000 mètres pour certains. Ils fournissaient des données jusqu'à ce que les États-Unis menacent de détruire les bases de données ou d'en interdire l'accès. Donc il y a déjà beaucoup de choses et c'est à partir de ce paysage-là qu'il faut poursuivre. On pourrait citer également, parce que je suis brestois, OceanOPS, qui est un « service » de l'Organisation météorologique mondiale et de la Commission océanographique intergouvernementale qui donne accès à toutes ces données et qui recherche – je ne sais pas si c'est de la science participative ou citoyenne – ce que l'on appelle des bateaux d'opportunités pour essayer d'utiliser tous ces acteurs bénévoles du monde maritime afin de compléter le réseau d'observation.

Donc il y a déjà quelque chose qui existe mais ce monde-là c'est le monde auto-organisateur de la recherche. De l'autre côté, il y a le monde politique qui négocie et fait BBNJ, qui élabore les conventions internationales. On a parlé de la gouvernance très complexe de l'océan, or entre ces deux sphères, il manque quand même tout un travail de transmission, d'intégration à mener.

Frédérique Chlous

Juste sur les grands fonds marins, pour rappeler qu'il y a un rapport qui avait été commandé par le président de la République sur les grands fonds marins et qui a servi quand même de support de discussion internationale pour le moratoire sur le *deep-sea-mining*. C'était porté par l'IPOS, pour montrer qu'effectivement on pouvait rassembler l'ensemble de ces connaissances à l'international avec des paroles d'experts scientifiques. Dans ce rapport, ce qu'il y a d'intéressant, ce sont les prémisses de l'effort, de la volonté d'intégrer effectivement d'autres types de savoir. Il y a un rapport complémentaire qui interroge d'autres acteurs, des acteurs du monde artistique autochtone qui est également intéressant. Donc on est capable de le faire.

Marine Lecerf

Je voudrais juste prendre un *step back* comme on dit et pouvoir déplacer un petit peu la discussion de l'équité de la science pour parler de l'équité dans l'interface *sciences policy* et voir comment est-ce qu'on peut aussi mettre en place des politiques qui soient plus équitables. Je pense que c'est vraiment important. La science, dans la façon de la repenser ou en tout cas de la consolider, a un rôle à jouer. Mais je voudrais parler spécifiquement d'une initiative qui a été

L'An I de la protection de la haute mer

développée par un groupe de scientifiques qui s'appelle le *Ocean Equity Index*. C'est vraiment un indicateur, plutôt un ensemble d'indicateurs, qui nous permet de voir comment l'équité est prise en compte dans le développement de politiques publiques. Est-ce que oui ou non quand on développe une aire marine protégée, on le fait de façon équitable en considérant l'ensemble des différentes définitions de l'équité et voir ce que cela veut dire. Je pense que c'est important de le penser en amont au niveau de la science, mais c'est important aussi de le voir tout au long du développement d'un processus, d'une action et d'une politique publique. Donc je vous invite si ce sujet vous intéresse spécifiquement, comme il y a plusieurs étudiants qui l'ont mentionné, à aller voir ce *Ocean Equity Index*.



Question sur la mise en œuvre du traité BBNJ en rapport avec les objectifs climatiques internationaux ? Ce que cela veut dire d'un point de vue opérationnel ?

Marine Lecerf

C'est justement le travail que l'on fait en ce moment avec les membres de la plateforme Océan-Climat : à savoir essayer de comprendre ce que cela veut dire de relier ces quelques mots au texte du traité ? Concrètement on avance sur une mise en œuvre intégrée des objectifs climatiques et océaniques. Pour le moment, on est en train de réfléchir à plusieurs portes d'entrée. Je mentionnais tout à l'heure les aires marines protégées. Je pense que c'est vraiment la porte d'entrée principale pour pouvoir avoir des aires marines protégées qui soient aussi bénéfiques pour le climat que pour l'océan, tout simplement.

À l'heure actuelle, ce que je comprends, c'est qu'il manque beaucoup de connaissances scientifiques encore, qu'il y a encore beaucoup de travail à faire sur ce que cela veut dire d'avoir une aire marine protégée qui soit bénéfique pour le climat. Comment est-ce qu'on protège des écosystèmes qui sont mouvants par exemple ? Comment est-ce qu'on s'adapte finalement aux impacts du changement climatique ?

Par conséquent la recherche scientifique sera aussi extrêmement importante, notamment parce qu'elle doit guider la mise en œuvre de l'accord. Il faut que les scientifiques qui ont cette formation en lien avec le climat soient intégrés dans les discussions au sein de BBNJ, y soient représentés. C'est vrai qu'il y a beaucoup de scientifiques qui contribuent déjà au processus BBNJ et qui l'informent. Je pense qu'il faut aussi que ces différentes formations soient présentes, soient intégrées. Donc voilà un deuxième exemple et je pense que les études d'impact environnemental sont un troisième exemple important.

L'An I de la protection de la haute mer

Aujourd'hui, on a notamment cette question de la géo-ingénierie qui se pose et qui risque d'avoir un impact sur la biodiversité marine. On ne connaît pas aujourd'hui toute l'amplitude que pourraient avoir ces techniques sur la biodiversité. Donc ce que l'on essaie de pousser, c'est justement cette action intégrée climat et biodiversité où on arrive à avoir peu ou pas d'impact dans ce dans ce cadre-là. Voilà les pistes que l'on explore pour le moment.



Question sur les aires marines protégées (AMP)

Frédérique Chlous

Comment viser une bonne AMP et éviter une mauvaise ? Mettre en place une AMP, c'est très politique. Donc, nous scientifiques, société civile, avons travaillé ensemble pour mettre en place la meilleure AMP possible. Mais à un moment, pour des raisons de rapports de force, de nature politique, cela ne s'est pas fait. On avait essayé justement de faire en sorte que l'ensemble de la population puisse pouvoir participer à la mise en place de cette AMP.

Elle avait été annoncée dans le cadre du congrès mondial des aires marines protégées à Marseille : c'était aux Marquises, elle incluait l'ensemble de la zone économique exclusive autour de l'archipel. On était vraiment sûr de la ZEE puisqu'à l'époque on ne parlait pas encore de BBNJ.

Après, c'est le gouvernement polynésien, alors qu'il l'avait annoncé en grande pompe à Marseille, qui a décidé finalement de faire ce qui vient d'être annoncé à Nice dans le cadre de l'UNOC : une grande aire marine protégée incluant l'ensemble de la ZEE de la Polynésie française²⁴.

Voilà, pour tout vous dire ! En fait, nous, on peut documenter, aider à construire etc., mais à un moment c'est le politique qui reprend la main sur ce que l'on peut produire.



²⁴ Elle représente 4,55 millions de Km², avec en son sein 1,1 million de km² bénéficiant d'une protection « forte ». Elle est admise à l'heure actuelle comme constituant la plus vaste AMP du monde.

Question sur le partage des données et Mercator

Denis Bailly

Ce que je mentionnais c'est GOOS, le grand programme Global Ocean Observing System. Il a 30 ans ce programme et il est animé effectivement par les grands acteurs collecteurs de données. C'est vraiment de la donnée océanique. À l'intérieur de cela il y a quand même des questions de partage des données.

Alors il faut quand même rendre non pas à Trump mais aux Américains ce qui appartient aux Américains. Historiquement, les Américains en matière de partage international de données, disons physiques et biochimiques, ont été jusque-là très ouverts, laissant à la science mondiale un accès à plein de données. À un moment, l'Europe s'est réveillée en disant « On ne va quand même pas toujours dépendre des Américains, etc. » Donc on a commencé à faire de grands programmes européens d'observation, dans l'esprit Galileo et Copernicus, pour dire « il faut un peu qu'on soit grand ». Et puis maintenant on voit que les Chinois développent aussi leurs grands programmes. La concurrence c'est bon pour l'émulation mais c'est parfois mauvais parce que l'on veut défendre ce que l'on a et ne pas partager. Il y a quand même toute cette histoire-là qui existe. Alors, effectivement, on est dans un mauvais moment américain, on peut penser qu'il va passer, qu'il a au moins l'avantage de nous secouer, nous les Européens et les Chinois, en se disant « il faut qu'on se bouge » !

Mercator, c'est une autre question, mais c'est aussi dans cet espace-là, celui de la donnée et des sources de données. On a parlé de la donnée scientifique, de la donnée des sciences citoyennes, d'autres formes de données et d'essayer de centraliser tout cela, de le rendre accessible, donc de normer. Il est très important de normer parce que l'on peut avoir plein de données inutilisables car non interopérables pour mettre tout ce travail à disposition, je ne dirais pas du citoyen lambda, mais du chercheur ou de l'acteur qui dispose d'une capacité de compréhension de ce type de données.

Il y a de plus en plus de philanthropies, d'ONG qui font un travail remarquable, du niveau du travail scientifique en termes de production et d'analyse de données. Je pense par exemple à l'initiative *Global Fishing Watch* qui devient fournisseur de données aux États en passant complètement par les données satellitaires, ce qui ne coûte pas très cher et avec quelques millions issus de la philanthropie, on peut créer un outil susceptible d'intéresser les politiques publiques. Il y a par conséquent, quand même, tout cela qui existe déjà.

L'An I de la protection de la haute mer

Et donc Mercator, c'est une initiative européenne en voie d'internationalisation. Vous êtes d'accord que Mercator est absolument un outil extraordinaire, qui fait briller les yeux ! On l'a vu l'an dernier à Nice. Parce qu'effectivement il crée ce que les scientifiques n'ont pas le temps de faire et qui n'est d'ailleurs pas valorisé dans leur carrière, à savoir créer ces interfaces de mise en musique, de visualisation, de communication. Et c'est ce que fait Mercator, excellemment, avec des outils « top niveau ».

Quelqu'un a également mentionné le fameux objectif de la course au jumeau numérique puisqu'on veut faire avec toutes ces données un jumeau numérique de l'océan, peut-être une sorte de clone du monde réel que l'on pourrait faire tourner pour simuler des choses. On va voir jusqu'où cela ira. Mais à un autre niveau, c'est encore Mercator qui est un bon outil pour se coordonner, pour que l'observation soit plus pertinente, plus partagée. Mercator est plutôt du côté de l'intégration et de la mise à disposition. Cela reste de jolies simulations sur des écrans de toutes les couleurs.

Donc, il y a beaucoup de choses qui se mettent en place aujourd'hui avec toutes ces questions méthodologiques, techniques, parfois éthiques et puis ces enjeux environnementaux aussi comme on l'a dit parce que la donnée cela crée aussi du réchauffement climatique. Il faut aussi se saisir de ces questions. C'est très bien. On touche du doigt là, le fameux *Science to policy* qui est, en fait, une énorme matière vivante. C'est-à-dire qu'effectivement il y a tellement de connaissances qui méritent d'être rendues disponibles pour appuyer la prise de décision politique qu'il y a tout un savoir-faire à développer pour le réussir. C'est tout un art. Et de l'autre côté il y a aussi des scientifiques qui ont l'appétence de se frotter aux processus de la prise de décision qui peuvent être très éloignés de leurs objectifs académiques ou de l'univers auquel ils sont habitués et qui se disent parfois : « là ça y est, on a la connaissance, maintenant on peut agir ». Or il faut leur expliquer que le système onusien multilatéral c'est tout un dialogue et beaucoup d'institutions impliquées. Alors il faut à la fois rendre accessible la connaissance, les savoirs disponibles, et proposer de former les scientifiques qui ont cette appétence à aller vers la diplomatie pour s'y connecter avec efficacité, pour construire ainsi un cercle vertueux si l'on peut dire.

Marine Lecerf

Juste un petit mot, sans reprendre ce que ce que disait Phénia Marras, puisque je suis à l'interface entre *sciences et policy*, ayant plutôt ma casquette climat et étant plutôt active dans la convention climat. Je dirais qu'un des challenges aujourd'hui, c'est aussi de garder la communauté scientifique engagée, parce que – je ne sais pas si perdre espoir est le bon mot – mais en tout cas je vois beaucoup de chercheurs qui étaient présents quand moi j'ai commencé il y a 6 ans, qui

L'An I de la protection de la haute mer

participaient aux COP et aujourd'hui qu'il y en a beaucoup moins, ce sont toujours les mêmes, et qu'il y a aussi une fatigue que l'on observe dans la communauté scientifique. Évidemment, il y a un besoin de sensibiliser, de former, mais je pense qu'il faut renforcer justement cette interface *science to policy*, mais aussi *policy to science* pour mieux se comprendre et mieux transmettre.

Conclusion du colloque

Jean Pierre Tardieu

Il y a un avant, un pendant et un après ce colloque. L'avant, ce fut donc l'organisation et la préparation de ce colloque, un travail collectif au sein d'une équipe composée de Françoise Gaill, qui nous a apporté son immense connaissance en ce domaine, Pierre Henri Guignard, Jean-Paul Pancraccio et notre délégué général Jérémy Mercier. Nous avons eu également des échanges extrêmement fructueux avec le ministère de la Transition écologique, en particulier Anca Leroy qui nous avait fait, dès le mois de janvier, des suggestions très pertinentes qui ont contribué à structurer ce colloque.

Le pendant est le fruit des contributions de nos intervenants, experts scientifiques, hauts fonctionnaires, acteurs de la société civile, et étudiants, ainsi que notre modérateur. Je tiens à souligner en particulier ce qui est devenu une spécialité de l'AFNU : associer très en amont les associations étudiantes pour les Nations Unies dans un grand nombre d'universités et de grandes écoles, parmi lesquelles les volontaires découvrent les grands défis de la planète, se mobilisent sur ces enjeux, et produisent en toute liberté des contributions de haute qualité, comme vous avez pu en juger. Le dialogue intergénérationnel ainsi créé nous semble capital, car qui est plus concerné que les jeunes par de tels enjeux ? Nous en avons eu une nouvelle démonstration aujourd'hui, et je mesure à vos réactions que vous y avez été très sensibles.

Enfin, pour terminer, il y aura un après-colloque : nous avons en effet l'intention de laisser une trace de ces échanges. D'abord dans la quinzaine à venir, sous la forme d'un bref résumé de quelques points saillants accompagnés d'un communiqué de l'AFNU. Puis en diffusant fin septembre de véritables actes de ce colloque, qui présenteront l'ensemble des contributions et des échanges d'aujourd'hui. Je remercie très vivement notre ami le professeur Jean Paul Pancraccio d'avoir accepté la charge d'établir ces publications, et je fais appel à tous les intervenants, de bien vouloir nous communiquer tout document utile à cette fin.

L'An I de la protection de la haute mer

L'AFNU est fière d'avoir organisé ce colloque et j'exprime en son nom nos profonds remerciements à tous ceux qui en ont été les acteurs, ainsi qu'aux ministères de la Transition Écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le Climat et la Nature, et de l'Europe et des Affaires Étrangères, qui l'ont soutenu.

Emmanuel Pasco-Viel

Mesdames, Messieurs. Merci beaucoup pour cette invitation et donc pour ce rôle de conclusion, ce qui n'est pas toujours l'exercice le plus le plus facile, mais je suis resté concentré tout l'après-midi. Merci bien sûr à l'Association française pour les Nations Unies, pour l'organisation de ce colloque et donc un merci de la part bien sûr du ministère de la Transition écologique, et en écho aux propos du président de l'AFNU en début d'après-midi qui a mis en avant les difficultés qui peuvent exister actuellement sur le multilatéralisme, je voulais simplement rappeler que cela reste évidemment pour le ministère quelque chose de très important. On continue à porter fortement ce multilatéralisme en matière d'environnement notamment, bien entendu.

J'en veux au moins pour preuve, même si c'est peut-être un symbole, le nom de notre ministère qui inclut « négociations internationales pour le climat et la nature », même si cela a l'inconvénient d'en faire un nom à rallonge, impossible à redire en entier à chaque fois. Et puis des exemples peut-être plus concrets, avec notamment ce qu'ont porté le ministère et la ministre, en particulier au récent G7 environnement, au sein duquel on a aussi parlé océan, à travers les AMP, à travers la pêche dite INN. Donc pour en revenir à notre après-midi d'aujourd'hui qui a été riche en échanges, en réflexions, il permet, je crois, de mesurer tout le chemin parcouru, grâce à un rappel historique, et puis bien sûr ce qu'il s'est passé depuis un an, et de regarder avec ambition l'avenir d'ici à 2030 et au-delà.

Nous avons exploré les multiples facettes de la protection de l'océan avec un accent particulier évidemment sur le traité BBNJ relatif à la haute mer et les engagements pris à l'UNOC3 : des engagements pris par les décideurs politiques, par la société civile et aussi par les scientifiques.

Je voulais aussi, en écho à différentes interventions qui ont eu lieu dans l'après-midi, mais à nouveau dans ce contexte pas toujours très positif de défiance envers la science, rappeler à quel point la science est importante, à quel point elle est indispensable, j'allais dire pour le ministère de la Transition écologique mais pas que pour nous bien sûr. La science est au cœur de nos de nos politiques publiques et aussi des positions que l'on porte dans ces instances du multilatéralisme. Elle est bien sûr une des priorités de notre diplomatie environnementale et climatique. Cela va peut-être sans le dire mais ça va encore mieux en le disant.

L'An I de la protection de la haute mer

Grâce à vos interventions cet après-midi et bien sûr je remercie tous les intervenants, nous avons pu appréhender la complexité et la richesse des enjeux à venir et des objectifs que l'on porte : bien sûr, assurer le suivi des engagements pris à Nice en 2025, jouer un rôle moteur dans la mise en œuvre de l'accord BBNJ à la suite de son entrée en vigueur, et puis développer les outils scientifiques et les mécanismes financiers qui nous permettront d'agir concrètement. Nous avons également constaté à quel point la coopération internationale est en cela indispensable.

Les gouvernements, les scientifiques, les institutions et les associations étudiantes ont montré que lorsque la volonté politique rencontre l'expertise et l'engagement citoyen, des avancées concrètes, significatives, sont possibles. D'ailleurs, les propositions et les réflexions des associations étudiantes pour les Nations Unies présentées tout au long des trois tables rondes témoignent de l'énergie et de la créativité des nouvelles générations pour construire un océan durable. Donc merci encore à vous pour toutes vos propositions et toutes vos interventions aujourd'hui.

Le traité sur la haute mer n'est pas seulement une avancée juridique majeure même s'il incarne aussi une nouvelle vision de la gouvernance mondiale de l'océan, une gouvernance fondée sur la responsabilité collective, l'équité et la justice environnementale. L'océan et sa préservation sont un enjeu partagé. Les connaissances et les bénéfices que nous en tirons ne peuvent par conséquent pas être réservés à quelques-uns au détriment des autres ou des générations futures.

C'est pourquoi la COP1 à venir en janvier 2027 devra permettre de transformer cette ambition en action concrète, mettre en place des aires marines protégées au-delà des zones sous juridiction nationale, de renforcer les capacités des pays en développement, de garantir un accès plus juste aux technologies et aux données océaniques, de promouvoir un partage équitable des ressources financières générées et de les réinvestir dans la conservation et l'utilisation durable des ressources de l'océan. Les États devront également veiller à ce que les connaissances scientifiques, les outils d'observation et les innovations au service de l'océan soient protégées, mutualisées et mises au service de l'intérêt général. Et donc, nous le savons tous, le travail sur BBNJ finalement ne fait que commencer.

Et puis, au-delà de BBNJ et c'est à nouveau un message que j'ai entendu plusieurs fois cet après-midi, il y a vraiment cette exigence d'une vision de l'océan beaucoup plus transversale, holistique. On a parlé de synergie, on a parlé de *Nexus*, beaucoup de mots qu'on utilise souvent et qu'on doit vraiment mettre en œuvre concrètement. Ce sujet des synergies, c'est aussi une priorité dans le cadre des positions que l'on porte dans ces instances du multilatéralisme

L'An I de la protection de la haute mer

environnemental. Et on s'organise aussi au mieux dans nos équipes de négociation pour justement éviter de ne travailler qu'en silo, même s'il y a, bien sûr, des équipes climat, biodiversité et autres, mais d'essayer toujours d'avoir cette synergie dans les positions que l'on porte.

Donc pour conclure, que cette journée soit pour chacun de nous un rappel que la protection de l'océan est une responsabilité collective, urgente et incontournable. Continuons à travailler ensemble, à partager nos connaissances, à innover, à défendre l'océan pour notre planète, pour notre avenir et tout simplement pour la vie. Je vous remercie.

L'An I de la protection de la haute mer



Photo Hugues Bienvenu, Bali –Tous droits réservés

Liste des abréviations

AMP	aire marine protégée
BBNJ	Biodiversity Beyond National Jurisdiction
BEFF	Blue Economy and Finance Forum (Monaco)
CDB	convention sur la diversité biologique
CDN	contributions déterminées au niveau national
COP	conférence des parties (à un traité)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FFEM	Fonds français pour l'Environnement mondial
GIEC	Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat
IFREMER	institut français de recherches pour l'exploitation de la mer
IPBES	Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services
IPOS	International Platform for Ocean Sustainability
OCDE	Organisation pour le Commerce et le Développement
ODD	Objectifs du Développement durable (ONU)
OFB	Office français de la biodiversité
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du Commerce
OMI	Organisation maritime internationale
OMPI	Organisation mondiale pour la propriété intellectuelle
OMS	organisation mondiale de la Santé
ORGP	organisation régionale de gestion de la pêche
Pêche INN	pêche illégale, non déclarée, non réglementée
PREPCOM	Commission préparatoire de l'accord BBNJ
UNOC	conférence des Nations Unies sur l'Océan
ZEE	zone économique exclusive